



Avenue Roumanille



Quartier de la Vallée Verte

LES GRANDS TRAVAUX DE VOTRE VILLE SONT ENGAGÉS p. 10

VIE COMMUNALE

Des aménagements
avenue Roumanille
Création d'un giratoire
à la Noria

p. 10

CULTURE

Féeries de Noël
Edition 2010 de Biot
et les Templiers

p. 21

ENVIRONNEMENT

Une décharge
à la Carrière de
la Roque

p. 35

EDITO EDITO DU MAIRE



Chers Amis Biotois,

L'année 2009 est une année forte, marquée par des orientations notables : notre ville de demain prend forme, jour après jour.

Le quartier Saint-Philippe se dynamise avec son nouvel espace commercial. Le chantier de l'avenue Roumanille, financé par le SYMISA, a débuté mi-octobre et s'achèvera en juin prochain. Il parachèvera les aménagements extérieurs pour améliorer les conditions de circulation et de stationnement. Quant au rond-point Funel, il est désormais orné de la sculpture « La Mariée », de l'artiste Luc Lemerrier.

Je souligne aussi la coopération du Conseil Général, sur les aménagements routiers qui ont été récemment réalisés sur la RD4 au niveau du carrefour des Cabots et dans le quartier des Soulières. La sortie du collège de l'Eganaude a également été sécurisée et le carrefour de la Noria va être modifié en rond-point pour fluidifier et sécuriser la circulation automobile.

Le projet de la ZAC des Bâchettes a été voté au Conseil Municipal de septembre dernier. Un cabinet d'architectes urbanistes de renom a été désigné pour élaborer un schéma d'urbanisation cohérent et qualitatif. Il respectera les dimensions urbaines, sociales, paysagères, environnementales et économiques. Aussi, une réunion publique de concertation se tiendra le 4 décembre prochain en salle des Associations.

Je réaffirme mon soutien aux entreprises et aux salariés, en ces temps difficiles. Aujourd'hui plus que jamais, il est important de rester solidaires, d'entendre les inquiétudes des uns et des autres et d'apporter son assistance. Les préoccupations sont diverses. Pour certains c'est l'emploi, pour d'autres c'est une lutte contre un adversaire invisible, une maladie par exemple. L'année passée, les Biotois ont été exemplaires dans la solidarité qu'ils ont démontrée par des dons ou des actions au Téléthon. Cette année, je vous y attends nombreux, petits et grands, les 4 et 5 décembre prochains.

Un sujet m'interpelle vivement. Il s'agit de l'implantation d'une nouvelle décharge de déchets inertes, à la carrière de la Roque, à Roquefort les Pins. Après tous les efforts déployés par les élus et les associations pendant plusieurs années pour exiger la fermeture de la Glacière, nous ne pouvons pas accepter que l'histoire se répète. Aussi, nous avons adopté une motion à l'unanimité au dernier conseil communautaire de la CASA, pour s'y opposer fermement.

Cette année, vous avez plébiscité des événements de qualité tels que la manifestation historique Biot et les Templiers 1209-2009, l'élection de Miss Biot, le Festival des Heures Musicales, les Estivales du Conseil Général ou Biot à Musique. L'année se termine et nous allons continuer dans l'innovation avec la féerie de Noël où notamment, vous pourrez vous adonner aux joies du patinage sur la Place de Gaulle.

Je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et de moments chaleureux à partager avec vos proches.

Jean-Pierre DERMIT
Maire

Vice-président de la Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis

SOMMAIRE



LES GRANDS TRAVAUX
DE VOTRE VILLE SONT
ENGAGÉS p. 10

BIOTinfos

MAGAZINE D'INFORMATIONS
édité par la ville de BIOT

Directeur de la publication et
de la rédaction
Jean-Pierre DERMIT, Maire

Conception
Service communication

Rédaction
Service communication
Services Municipaux
Associations biotoises

Contact 04 92 91 55 95
www.biot.fr
email : infos@biot.fr

Infographie / Mise en page
Pascal Van Roy -
www.traces-design.fr

Impression
Espace Graphic
Imprimé en 6500 exemplaires
sur du papier recyclé
N°ISNN : 1250-7415

Photos
Service Communication
SAEM - Conseil Général

Remerciements
Associations biotoises
Services municipaux
Comité de relecture - Christiane



VIE COMMUNALE & INTERCOMMUNALE

| | |
|---|----|
| Extrait du conseil municipal | 4 |
| Police municipale de Biot | 8 |
| Les travaux quartier de la Vallée Verte et du Bois Fleuri Est | 9 |
| Des aménagements prévus avenue Roumanille | 10 |
| Création d'un carrefour giratoire « expérimental » | 12 |
| Travaux d'aménagement de trottoirs sur la route de Valbonne | |
| Quartier de la Vallée Verte | 13 |
| Un véhicule municipal financé par la publicité | 13 |
| Tout sur la vie de votre commune sur www.biot.fr | 14 |

LES BIOTOIS ONT DU TALENT

| | |
|--|----|
| Raffaello Farinelli, du « plaisir des yeux » à la fusion | 15 |
|--|----|

SOCIAL, HUMANITAIRE, VIE CITOYENNE

| | |
|---|----|
| Relais Téléthon à Biot | 16 |
| L'actualité du centre communal d'action sociale | 18 |

CULTURE, ART, ARTISANAT

| | |
|--|----|
| Installation de la sculpture de Luc Lemerrier, « La Mariée » | 20 |
| Féeries de Noël | 21 |
| Edition 2010 de Biot et Les Templiers | 22 |
| La Rentrée Littéraire 2009 des Bibliothèques | 22 |
| Soirées Cinéma à l'Espace des Arts et de la Culture | 23 |
| Cours d'expression personnelle à travers la terre | 24 |
| De nouveaux horaires à l'Espace Multimédia | 24 |

PATRIMOINE, HISTOIRE LOCALE, TRADITIONS

| | |
|--|----|
| Fête du Jumelage à Vernante | 25 |
| « Biot, ma ville », un projet périscolaire à destination de Vernante | 26 |
| La Fête des vendanges Dimanche 20 septembre 2009 | 26 |
| Résultat du concours de pissaladières | 27 |
| Inauguration de l'atelier « La palette du Templier » | 27 |
| Le blason de Biot | 28 |
| Histoire de la Céramique au travers de ses différentes techniques | 29 |
| La vie des Biotois en 1838 - Guy Vitu, Visages et paysages de Biot | 30 |

VIE SCOLAIRE, PETITE ENFANCE, JEUNESSE

| | |
|--|----|
| Trophée du Sport : les sportifs Biotois mis à l'honneur | 31 |
| Séjours Adolescents pour les jeunes nés entre 1993 et 1998 | 31 |
| Bourse aux vêtements d'hiver et de ski de l'APE du Moulin Neuf | 31 |

BIOT - SOPHIA ANTIPOLIS

| | |
|--|----|
| St-Philippe, pôle d'attraction incontournable de la vie sophilopolitaine | 32 |
|--|----|

ENVIRONNEMENT, CADRE DE VIE, TRANSPORTS

| | |
|--|----|
| Nettoyage d'automne | 32 |
| Le Siaqueba a soufflé ses 20 bougies ! | 33 |
| Odeurs de la décharge du Vallon de la Glacière | 33 |
| Groupe de travail - état d'avancement de la démarche « Natura 2000 » | 34 |
| Une décharge à la Carrière de la Roque | 35 |

TRIBUNE LIBRE

SPORTS

| | |
|---|----|
| Sofian Bouvet, un Biotois, champion du Monde et champion d'Europe | 37 |
| Le Biot Athlétique Club | 37 |
| Une bien belle rencontre | 38 |
| La Boule Amicale Biotoise sur tous les fronts | 39 |
| Le Bac Rando dans le Haut-Pays | 39 |
| Club U.S.Biot Football - Un club tennis de table à Biot | 40 |
| Un Moto Club vient de naître à Biot | 41 |
| Vis-ta-Mine - Le Keiko Ryu Aïkiken, le club d'aïkido de Biot | 42 |
| Si le rallye de Haute Provence 2009 m'était conté... | 43 |

NOUVEAU A BIOT

| | |
|---|----|
| ETAT-CIVIL | 47 |
| Inscriptions sur les listes électorales | 47 |

INFOS PRATIQUES

AGENDA, BLOC NOTES

48

50

VIE COMMUNALE ET INTERCOMMUNALE

EXTRAITS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2009

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Délégation du Conseil Municipal à Monsieur le Maire – article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est donné connaissance au Conseil Municipal des décisions prises par Monsieur le Maire ou son représentant :

- Les marchés de travaux et de services,
- La délivrance des concessions dans les cimetières,
- La modification de la régie centrale de recettes à l'occasion de la mise en place du Guichet Unique de Paiement et d'Inscription Innovant (GUPII),
- Les conventions de louage de choses.

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Délégation du Conseil Municipal à Monsieur le Maire – article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal accorde la possibilité au Maire de recevoir une délégation générale en matière de commande publique.

Afin d'assurer la continuité du fonctionnement de l'administration communale, le Conseil Municipal propose d'accorder au Premier Adjoint la possibilité de signer les décisions municipales en cas d'absence et d'empêchement du Maire.

RESSOURCES HUMAINES

Modification du tableau des effectifs des emplois permanents à temps complet et non complet (évolution de carrière).

Pour tenir compte des diverses évolutions de carrière, le Conseil Municipal adopte le tableau des

effectifs dans la filière administrative, technique, médico-sociale et sociale.

RESSOURCES HUMAINES

Modification du tableau des effectifs des emplois permanents à temps complet et non complet (évolution de service).

Le contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) porte sur des emplois visant à répondre à des besoins collectifs non satisfaits. Il a pour but de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi. Le Conseil Municipal propose de conventionner dans ce cadre pour 4 emplois non permanents.

TRAVAUX

Approbation du projet d'enfouissement des réseaux électriques et d'extension du réseau d'éclairage public sur le chemin des Aspres – Décision de confier les travaux au SDEG.

Le Conseil Municipal donne son accord sur la réalisation du projet d'enfouissement des réseaux électriques et d'extension du réseau d'éclairage public sur le chemin des Aspres, conformément aux devis descriptifs du SDEG, sous réserve de la validation du projet par le groupe de travail NATURA 2000.

Les travaux seront financés par le SDEG et, concernant l'enfouissement des réseaux, ils devraient bénéficier d'une large subvention du Conseil Général (autour de 80 %), selon le décompte suivant :

| | | |
|---------------------------------------|---------------------------|------------------------|
| Subvention du SDEG | 10% du HT | 43 979,93 € |
| Subvention du CG | 80% du HT | 351 839,46 € |
| Récupération de la TVA | 13,388% du TTC électrique | 68 078,89 € |
| FCTVA | 15,482% du HT restant | 17 120,13 € |
| | Total | 481 018,41 € |
| Reste à la charge de la Mairie | | 44 981,59 € TTC |

URBANISME

Démolition d'un bâtiment situé sur la parcelle cadastrée section BM1 - Autorisation de déposer un permis de démolir.

Par délibération en date du 29 janvier 2009, la commune de Biot a acté sa volonté d'acquérir la parcelle BM1 (dite NORMAN PARKER).

Dans le cadre de l'aménagement de l'accès sud du centre historique et du développement de l'offre de stationnement aux abords, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder à la démolition de la maison afin que le terrain ainsi libéré permette après nivellement et sans abattage d'arbres, d'offrir provisoirement un espace de stationnement.

RISQUES NATURELS

Approbation du projet de lutte contre les crues du vallon des Horts – Réalisation d'un bassin de retenue des eaux pluviales – Approbation de l'avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre – Demande de subvention.

Depuis plusieurs années, la commune projette de réaliser un bassin de rétention des eaux pluviales sur le vallon des Horts, afin de diminuer la fréquence des crues de ce dernier. Cet ouvrage serait implanté dans le quartier des Cabots, en amont du pont du chemin des Cabots sur le vallon des Horts.

Afin d'actualiser le marché de maîtrise d'œuvre par rapport aux évolutions qu'a connu le projet depuis son origine et notamment depuis la dernière réunion de la commission de gestion des risques naturels du 23 février 2009, le Conseil Municipal approuve le projet de bassin de rétention des eaux pluviales du vallon des Horts tel qu'il a été validé par la commission de gestion des risques naturels et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre de la société SAFEGE Environnement.

RISQUES NATURELS

Installation d'un dispositif d'alerte à la population.

Lors de sa séance du 16 avril 2009 le Conseil Municipal a adopté son Plan Communal de Sauvegarde (PCS dans ce qui suit).

En accord avec les services d'incendie et de secours (SDIS), le PCS de Biot prévoit que l'alerte des populations s'effectuera notamment par le biais d'une sirène. L'état de la sirène d'alerte existante implantée sur le réservoir d'eau potable de Sarene, après analyse, ne permet pas d'envisager une réutilisation.

Aussi, après consultation de plusieurs entreprises, le choix de la commune s'est porté sur l'installation d'un système électronique.

Le Conseil Municipal prend acte de l'acquisition et de l'installation prochaine de deux sirènes électroniques destinées à alerter la population en cas de survenance d'un risque majeur.

FONCIER

Acquisition amiable d'une parcelle bâtie cadastrée section BI 48 à BIOT.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer avec M. René GHIGLIONE, propriétaire de la parcelle cadastrée section

BI n°48, tous les actes relatifs à l'acquisition de ce terrain, sis 2 chemin Neuf à Biot, pour un montant de 103 000 euros.

FONCIER

Acquisition amiable d'un fonds de commerce situé sur la parcelle bâtie cadastrée section BI 48 à BIOT.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer avec M. Stéphane MATHIEU, gérant de l'agence immobilière « BIOT IMMOBILIER » et propriétaire, tous les actes relatifs à l'acquisition du droit au bail, sis 2 chemin Neuf à Biot, pour un montant de 80 000 euros.

FONCIER

Acquisition amiable d'une parcelle non bâtie cadastrée section BI 49 à BIOT.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer avec M. Henri Joseph Marius ALUNNI, propriétaire, tous les actes nécessaires à l'acquisition du terrain, sis chemin Neuf à Biot et cadastré section BI n°49 pour un montant de 90 000 €.

FONCIER

Actualisation de la fin de la convention avec l'établissement public foncier régional pour le portage d'un terrain sis 1384, chemin de Saint-Julien.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer avec l'Etablissement Public Foncier de la Région Provence Alpes Côte d'Azur, tous les actes relatifs à l'acquisition et à la rétrocession du terrain objet de la Convention, sis 1384 chemin de Saint Julien à Biot.

FONCIER

Cession amiable d'une parcelle non bâtie cadastrée section BM 236 à BIOT.

Le Conseil Municipal approuve la vente de la parcelle cadastrée section BM n° 236 à M. Alain MAYER pour un montant de 110 000 euros et autorise Monsieur le Maire à signer les actes y afférents.

FINANCES

Optimisation des dépenses dans le domaine des charges sociales et des taxes assises sur les salaires.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer, au nom et pour le compte de la commune, la convention de recherche d'optimisation des dépenses dans le domaine des charges sociales et des taxes assises sur les salaires avec la Société CTR

FINANCES

DM N° 2 – Budget Ville.

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative n° 2 du budget de la ville telle que définie ci-dessous.

| Chapitre | Article | Libellé | Recettes | Dépenses |
|---------------------------------|---------|--|----------|-----------|
| SECTION D'INVESTISSEMENT | | | | |
| 23 | 2313 | Immobilisations corporelles en cours/constructions | | - 65 000 |
| 20 | 2031 | Immobilisations incorporelles/frais d'études | | - 125 000 |
| 21 | 2115 | Immobilisations corporelles/terrains bâtis | | + 190 000 |

SPORT SUPERSTRUCTURES – Création du complexe sportif des Combes – Demande de subvention



Dans le cadre de sa politique sportive, la Municipalité souhaite donner une suite à une étude faite en 2003, sur l'état des équipements sportifs de la commune. Cette étude a mis en évidence, la nécessité de mettre en place des équipements publics de qualité. La Municipalité a confié à « MENIGHETTI Programmation » le soin d'élaborer le programme détaillé

et technique d'un projet de complexe sportif sur le site du terrain du stade BEL. Ce site accueillera dans un nouvel environnement paysager :

- deux nouveaux terrains de tennis,
- une aire de jeux de type PADDLE,
- un terrain de football de catégorie 6 (niveau district) en revêtement synthétique, pour une utilisation par tous temps,
- des équipements annexes (tribunes, vestiaires et sanitaires),
- une salle permettant le développement d'activités polyvalentes,
- une aire de stationnement.

Le Conseil Municipal approuve le programme détaillé et technique élaboré par le bureau MENIGHETTI et le coût total de l'opération ainsi que le lancement d'une consultation de maîtrise d'œuvre pour la réalisation du « complexe sportif des Combes » regroupant les aménagements, sous la forme d'un concours restreint.

| | |
|--|--------------------------|
| Coût des travaux | 3 215 000,00 € HT |
| Concours architecte (indemnités 3 x 15 000 €) : | 45 000,00 € HT |
| Indemnités membres qualifiés professionnellement : | 1 000,00 € HT |
| Honoraires Maîtrise d'œuvre (estimés 12 %) | 385 800,00 € HT |
| Contrôle technique (mission L+S) (estimé 2,5%) | 64 300,00 € HT |
| Coordination de sécurité (estimée 1,2%) | 38 580,00 € HT |
| Etudes diverses (géotechnique, topo, etc.) (estimé 2%) | 64 300,00 € HT |
| Frais divers (publicité, EDF, Telecom, etc.) (estimé 1%) | 32 150,00 € HT |
| TOTAL | 3 846 130,00 € HT |
| TVA 19.6% | 753 841,48 € |
| TTC | 4 599 971,48 € |

COMMUNICATION Evolution du site Internet de la ville de BIOT – Convention de partenariat avec le SICTIAM.

La commune souhaite développer son effort sur l'évolution de son site Internet vers des usages plus interactifs, que ce soit avec les habitants ou avec les visiteurs. Pour conduire ce projet, la Ville de

Biot, adhérente au SICTIAM, travaille en partenariat avec cette structure depuis 2006 et souhaite bénéficier de ses compétences et de ses conseils dans le développement du site Internet communal. Le montant prévisionnel de la prestation pour le développement du site Internet est de 8995 € TTC.

Le Conseil Municipal prend acte

de la signature de la convention avec le SICTIAM.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Partenariat économique et culturel avec le Japon – Demande de subvention.

En 2010, la ville de Biot souhaite développer un partenariat économique et culturel avec le Japon. Le programme, en cours d'élaboration, proposera :

- Présentation des activités des entreprises japonaises de Biot : Toyota et IMRA
- Conférence sur les clés d'accès au marché japonais illustrée par des exemples concrets de conquête du marché Japonais par des entreprises aixoises.
- Des échanges entre artistes français et japonais, verre et céramique, qui déboucheront sur une exposition des créations réalisées ;
- Un concert par un ensemble japonais ;
- Éventuellement des animations culturelles complémentaires en collaboration avec le Musée des Arts Asiatiques de Nice.

Le coût prévisionnel de cette manifestation (organisation technique et matérielle, communication et promotion, animations) s'élève à 50.000 € H.T.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès de la région PACA, du Conseil Général des Alpes-Maritimes, de la Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis, du SYMISA, des fonds Européens, du Ministère de la Culture et de la Communication, et auprès des organismes publics comme privés concernés par le thème de l'événement, les plus favorables possibles, susceptibles d'être attribuées pour ce type d'action.

TOURISME

Demande de classement de la commune en Station de Tourisme.

La Ville de Biot s'est engagée dans une procédure visant à obtenir un surclassement démographique.

La première étape de la procédure ayant débouché sur la dénomination « commune touristique en juillet 2009 », cette deuxième étape vise à obtenir le classement de la commune en station de tourisme pour tout son territoire.

Le Conseil Municipal valide le contenu du dossier de demande de classement en station de tourisme et autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès du Préfet des Alpes-Maritimes le classement de la Commune en station de tourisme pour une durée de 12 ans.

URBANISME

Projet de création de la ZAC des Bâchettes - Définition des modalités de la concertation

La Ville de Biot projette la création d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) ayant pour objectif la restructuration de l'entrée du Centre Historique et du quartier des Bâchettes. L'ambition de ce projet est d'améliorer le fonctionnement urbain du Centre Historique, notamment en :

- améliorant les conditions d'accès, notamment pour les personnes à mobilité réduite, par la création d'un nouveau parc de stationnement ;
 - construisant du logement (maisons de ville, lotissement) ;
 - permettant le développement d'un centre médical et para médical performant et ambitieux.
- Une phase de concertation préalable associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants et les associations locales, sera organisée avant la

création du projet d'aménagement du quartier des Bâchettes sous forme d'une ZAC.

Le Conseil Municipal approuve le principe de la création de la ZAC des Bâchettes, les objectifs et les modalités de la concertation.

URBANISME

Opération façades – Paiement d'une subvention

Dans le cadre de la politique de l'amélioration de l'habitat et de la mise en valeur du patrimoine architectural bâti, la Commune de Biot a décidé de dynamiser la réfection de façades des immeubles et maisons du Centre Historique en attribuant une subvention aux propriétaires qui souhaitent réhabiliter leur patrimoine bâti.

M. Bruno GOYENCHE, architecte coloriste, en charge de l'animation et du suivi de l'opération, transmet à la commune pour paiement de la subvention correspondante, le dossier déposé par Monsieur ROSSORI William pour les travaux réalisés sur le bien sis, 2 impasse des Roses à Biot.



Montant des travaux retenus :
10 951,42 euros
Montant de la subvention 30% :
3 285,42 euros

Le Conseil Municipal approuve l'attribution à Monsieur ROSSORI, d'une subvention de 3 285,42 euros pour la réhabilitation de la façade de l'immeuble sis 2 impasse des Roses à Biot.

PETITE ENFANCE

Nouvelles conventions d'objectifs et de financement relatives aux établissements d'accueil des jeunes enfants de 4 à 6 ans.

Dans le cadre de sa politique d'action sociale, la Caisse d'Allocations Familiales contribue au développement et au fonctionnement d'équipements et de services qui facilitent la vie des familles et de leurs enfants. Ce partenariat s'inscrit de longue date dans un processus contractuel et nécessite la mise en place d'un dispositif de suivi du bon emploi des aides octroyées. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les Nouvelles Conventions d'Objectifs et de Financement relatives aux établissements d'accueil des jeunes enfants de 4 à 6 ans.

Enquête publique sur le projet de Plan Local d'Urbanisme

Le Conseil Municipal a arrêté son projet de Plan Local d'Urbanisme le 25 juin dernier.

L'enquête publique se poursuit actuellement jusqu'au 20 novembre au service urbanisme de la Ville de Biot, situé au 700 avenue du Jeu de la Beaume aux jours et heures habituelles d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h.

Les biotois peuvent prendre connaissance du dossier et, soit consigner leurs observations sur le registre d'enquête, soit les adresser par écrit à Monsieur le Commissaire Enquêteur, Projet de Plan Local d'Urbanisme - Ville de Biot - BP 339 - 06906 Sophia Antipolis Cedex.

A ce titre, le Commissaire Enquêteur recevra le public au service urbanisme :

- **le lundi 9 novembre 2009** de 9h à 12h et de 14h à 17h
- **le lundi 20 novembre 2009** de 9h à 12h et de 14h à 17h

POLICE MUNICIPALE DE BIOT



Histoire de chien ... Propriétaires de chiens ! Assurez-vous que vos compagnons à quatre pattes n'occasionnent pas de gênes !



Dans sa lutte permanente contre le fléau des déjections canines, la ville de Biot rappelle la mise en place des installations spécifiques à l'usage des propriétaires de chiens.

Soucieuse d'offrir un cadre de vie agréable à ses concitoyens et ses visiteurs, la municipalité a décidé d'adopter des mesures dissuasives à l'encontre des maîtres au comportement si peu citoyen.

La mairie a décidé de prendre des mesures nécessaires au maintien de la propreté. Outre, l'implantation de distributeurs de sacs en différents lieux fréquentés, elle a également renforcé le nettoyage des espaces publics et a lancé une campagne de sensibilisation des propriétaires de chiens sur le problème des crottes de leurs chiens.

Campagne de communication

Dans le cadre de la prévention auprès des maîtres,

- une lettre de Monsieur Guy ANASTILE, Adjoint au Maire, est parue en 2008 sur Biot-Infos et plus récemment un article sur le Nice-Matin;

- Information des policiers municipaux auprès des contrevenants potentiels afin qu'ils utilisent les sacs de ramassage gratuits;



Installation d'équipements sur le domaine public

- Mise en place d'une douzaine de Toutounets dans les rues du village ; la répartition de ces installations va progressivement s'étendre à d'autres rues et quartiers.

Arrêté du Maire

- Un arrêté du Maire renforce la législation et la sanction

Pourtant, malgré tous ces efforts, les rues et trottoirs du centre historique restent jonchés de déjections canines autour desquelles chacun doit slalomer. C'est un exercice déplaisant pour les Biotois et visiteurs dont les plaintes progressent sans cesse.

Aujourd'hui, face à ce constat, il a été décidé de prendre les mesures répressives qui s'imposent, à l'encontre des personnes qui laisseront leur chien polluer la ville au mépris des règles les plus élémentaires d'hygiène et de santé publique.

Désormais toute infraction entraînera des poursuites. Les policiers municipaux ne se contenteront plus d'avertir les propriétaires peu civiques. Ils les interpellent et sanctionneront l'infraction par un procès-verbal de contravention.

En laissant votre chien faire ses besoins n'importe où dans la rue vous risquez :

- Une amende pénale variant de 38 € à 1 500 € ou une amende forfaitaire de 35 € à 150 € maximum
- Des sanctions pénales car votre responsabilité est engagée en cas d'accident (selon la gravité des infractions, les risques causés à autrui et les récidives)

La mairie en appelle au civisme

des propriétaires insouciants de chiens et les invitent à ramasser les déjections de leur chien à l'aide des Toutounets mises à leur disposition. Ce réflexe naturel suffira ainsi à mieux intégrer l'animal dans le village et rendre le quotidien de chacun plus agréable.

Chiens dangereux Depuis le 20 juin 2008, les chiens dangereux sont soumis à une nouvelle réglementation

La loi n°2008-582 du 20/06/2008 renforce les mesures de prévention et de protection contre les chiens dangereux. Elle apporte de nombreuses nouveautés qui ont pour effet notamment de renforcer les obligations de celui qui possède un chien d'attaque (1ère catégorie) ou de défense (2ème catégorie).

Pour l'essentiel :

- Formation obligatoire portant sur l'éducation et le comportement canin ainsi que sur la prévention des accidents
- Évaluation comportementale des chiens entre l'âge de 8 et 12 mois
- Délivrance d'un récépissé de déclaration provisoire jusqu'à l'âge de 12 mois
- Création d'un permis de détention délivré par le Maire pour les chiens de 1ère ou de 2ème catégorie
- Interdiction de confier le chien à une personne non détentrice du permis
- Renforcement des sanctions pénales à l'encontre des individus qui ne respecteraient pas la loi.

LES TRAVAUX QUARTIER DE LA VALLÉE VERTE ET DU BOIS FLEURI EST

La Vallée Verte et le Bois Fleuri Est font partie des quartiers de la commune actuellement en assainissement non collectif.

Dans le cadre du schéma directeur d'assainissement approuvé en juillet 2007, ces quartiers ont été classés en priorité 1. Pour l'extension du réseau de collecte des eaux usées, la commune a décidé de procéder simultanément au renforcement du réseau des eaux pluviales ainsi qu'à la réfection des chaussées des voies et des parkings.

L'étude qui a suivi, a donc pris en compte deux zones de lotissements existants, situées au Nord de la RD4 et à l'Ouest de la commune, et concerne pour la Vallée verte : 58 parcelles et pour le Bois Fleuri Est : 57 parcelles.

La maîtrise d'œuvre de ce projet a été attribuée, après consultation, au Cabinet SOGREAH. Une consultation d'entreprises de travaux a été ensuite lancée le 21 novembre 2007 et le marché a été attribué le 11 août 2009 au groupement d'entreprise SADE/CARL/SNAF Routes, pour un montant de 1 647 398 € HT (soit 1 970 288 € TTC).

Les travaux sont réalisés en 2 tranches ainsi décomposées :

- première tranche : quartier de la Vallée Verte pour une durée de 6 mois comprenant 2 sections
- deuxième tranche : quartier Bois Fleuri Est pour une durée de 6 mois

La réfection des chaussées de ces 2 tranches a été évaluée à une durée de 3 mois.

Description sommaire des travaux :

Le projet se décompose en 3 sections,

- 1ère section Vallée Verte : elle concerne les chemins communaux des chênes verts, des arbousiers,

des eucalyptus et une partie du chemin Santa Maria, desservant une cinquantaine d'habitations.

- Les travaux consistent à réaliser environ 1680 ml de réseaux EU, 44 ml de réseau EP, 12 350 m² de réfection de chaussée et 2380 m² de parking.

Deux tronçons de cette section sont en servitude de tréfonds.

- 2ème section Vallée Verte : elle concerne un espace boisé classé le long de la route de Valbonne entre l'entrée de l'avenue des Fauvettes et le lieu dit « Tournant de la mort », desservant une dizaine d'habitations.

- Les travaux consistent à réaliser 575 ml de réseau EU.

- 3ème section Bois Fleuri Est : elle concerne l'espace boisé classé le long du vallon des Tamarins, les chemins communaux des Cyprès, des Platanes et le long de la route de Valbonne du lieu dit « Tournant de la mort » jusqu'au n°4820 environ route de Valbonne, desservant une cinquantaine d'habitations.

- Les travaux consistent à réaliser 2450 ml de réseau EU et 4300 m² de réfection de chaussée.

Cette extension de réseaux permettra ainsi de raccorder au total 115 habitations.

Planning des travaux :

Les travaux de la première tranche (quartier de la Vallée Verte) ont démarré le 7 septembre 2009 et devrait se terminer fin février 2010. Le tapis définitif devrait être réalisé courant premier trimestre 2010.

Les travaux de la deuxième tranche (quartier du Bois Fleuri Est) démarreront le premier trimestre 2010 et dureront 7,5 mois (reprise de chaussée comprise).



Avenue des Eucalyptus « Ouverture de route par trancheuse »



Avenue des Arbousiers



Avenue des Chênes verts

DES AMÉNAGEMENTS PRÉVUS AVENUE ROUMANILLE

Il y a quelques jours était inauguré à Biot, l'« Espace Saint-Philippe », ouvert depuis le 17 juin dernier et qui a déjà pris sa place de lieu majeur de vie, d'animation et de convivialité de la technopole de Sophia Antipolis.

Cet ensemble sera prochainement complété par la réalisation des aménagements routiers et piétons de l'avenue Roumanille, dont les travaux devraient se dérouler sur près de 8 mois à partir du mois d'octobre 2009.

Cette avenue a été conçue comme un espace qui devra assurer, dans le secteur, la desserte et la circulation, le stationnement, tout en garantissant le confort et la sécurité des piétons et des promeneurs. D'une longueur d'un kilomètre, cette voie se développe entre le Golf « Le Provençal » et l'Espace Commercial Saint-Philippe. Plus en aval, elle dessert un ensemble d'immobilier d'entreprises.



Avenue Roumanille



Le profil type de la plateforme permettra d'accueillir :

- 2 voies de circulation, bordées de part et d'autre de zones de stationnement, soit plus d'une centaine de places et de trottoirs. Des places pour handicapés et des espaces de livraison seront également prévus.

- un cheminement piéton et cyclable, arboré, en bordure du Golf se développera au milieu de surfaces végétalisées et d'espaces plantés de près de 200 arbustes et arbres de hautes tiges (palmiers, tilleul...). Des espaces de détente, destinés aux piétons, promeneurs et cyclistes, avec bancs et chaises en fonte, seront également aménagés.



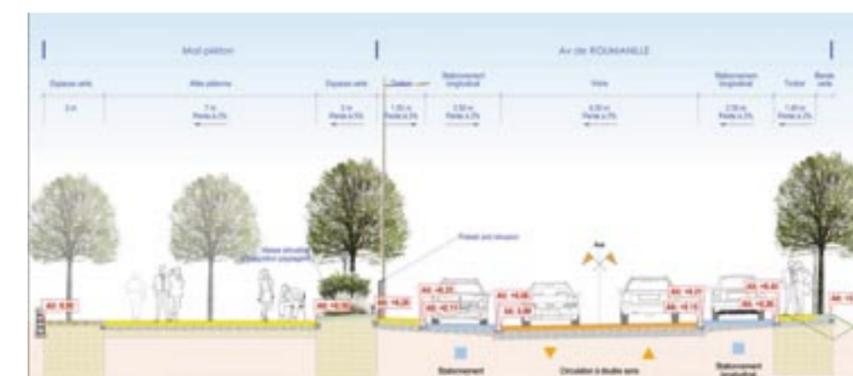
Vue aérienne de l'Espace Saint-Philippe

La sécurité des piétons sera assurée par un certain nombre de passages sur la chaussée et par un éclairage public en fin de journée.

La réalisation de ces travaux nécessitera le dévoiement des réseaux, au droit du passage inférieur existant et la construction d'une passerelle pour piétons afin d'assurer la continuité du mail au niveau de ce passage inférieur.

Le financement de cette opération, qui s'élève à 1,5 million €, est apporté par le SYMISA qui a confié par mandat, sa réalisation à la SAEM SACA.

Les travaux seront systématiquement interrompus entre 12h et 14h, à l'heure du déjeuner.



Profil type Avenue Roumanille, section 1

Pendant les travaux, les usagers de l'Espace Commercial sont invités à stationner uniquement sur le vaste parking disponible derrière les commerces.

■ CRÉATION D'UN CARREFOUR GIRATOIRE « EXPÉRIMENTAL » QUARTIER DE LA NORIA

La configuration actuelle du carrefour existant RD504-Vieille route d'Antibes situé au quartier de la Noria, crée un véritable point noir en matière de circulation sur le réseau routier du territoire de la commune de Biot, notamment aux heures de pointes.

Dans le cadre d'une amélioration de la fluidité de la circulation, il a donc été décidé que des travaux d'aménagement permettant la création d'un carrefour giratoire « expérimental » seraient lancés.

Depuis la fin du mois octobre, ces travaux réalisés par le Conseil Général des Alpes-Maritimes en collaboration avec la commune, ont commencé.

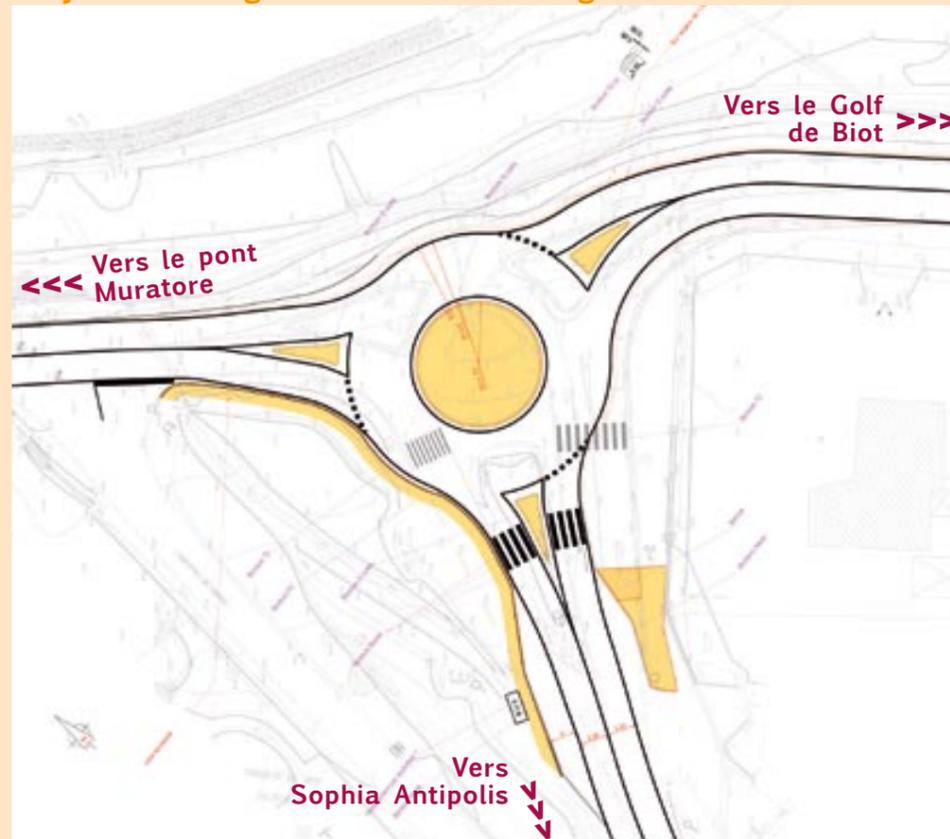
Ils consistent en la modification du carrefour par la construction d'un giratoire de 30 m de diamètre extérieur composé d'un anneau central de 8 m.

Ces aménagements comprennent notamment la démolition et les terrassements nécessaires à la réalisation du giratoire, la pose des bordures qui délimitent la géométrie de l'ensemble de l'ouvrage, la reprise des enrobés, le remplissage des îlots, les signalisations horizontale et verticale réglementaires et l'adaptation de l'assainissement des eaux pluviales.

Le coût des travaux financés totalement par le Conseil Général s'élève à 250 000 € TTC.

La mise en circulation en phase « test » du carrefour dans sa nouvelle configuration de carrefour giratoire est prévu avant la fin de l'année.

Projet d'aménagement du carrefour giratoire de la Noria



Une signalisation complète et adaptée a été mise en place permettant d'informer les usagers dont les habitudes seront modifiées par le nouvel aménagement.

De son côté, courant 2010, la commune interviendra pour enfouir l'ensemble des réseaux sur accotements.

Après enfouissement de ces derniers et avoir vérifié au cours des six prochains mois l'influence de la nouvelle construction sur la fluidité du trafic, le Conseil Général achèvera alors les agencements relatifs aux revêtements des trottoirs et aux aménagements paysagers, et/ou procédera aux adaptations nécessaires.

Le carrefour giratoire dans sa version définitive est prévu pour le 2^{ème} semestre 2010.

Par ailleurs, un projet communal permettant de poursuivre l'aménagement réalisé le long de la vieille route d'Antibes (voie communale) en créant des trottoirs jusqu'au pont Muratore et en sécurisant les arrêts de bus et les traversées piétonnes existants, sera programmé et complètera l'intervention.

■ TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE TROTTOIRS SUR LA ROUTE DE VALBONNE - QUARTIER DE LA VALLÉE VERTE

A la demande de la commune, le Conseil Général a réalisé au printemps dernier un aménagement de voirie destiné à sécuriser la circulation des piétons sur la route de Valbonne (RD4) au droit du quartier de la Vallée Verte.

En effet, le quartier compte de nombreux enfants dont la sécurité était minimale lorsqu'ils devaient rejoindre ou quitter les arrêts de bus de la route de Valbonne. Il convenait de mieux baliser leur cheminement, d'une part et de ralentir la circulation des véhicules sur la RD4, d'autre part.

A cet effet, les travaux suivants ont été réalisés :

- Création de 280 ml de trottoir ;
- Réfection de 140 ml de trottoir ;
- Aménagement d'une traversée piétonne avec îlot central et pose de signalisations destinées à ralentir la circulation automobile.

Préalablement à ces travaux, la commune a procédé à la pose des fourreaux souterrains nécessaires à la mise en œuvre du futur éclairage public. Ce dernier devrait être réalisé dans le courant du 1^{er} semestre 2010, après aboutissement des demandes de subvention.



Route de Valbonne - quartier de la Vallée verte

■ UN VÉHICULE MUNICIPAL FINANCÉ PAR LA PUBLICITÉ

Grâce à un partenariat avec l'entreprise Com 2000, notre commune bénéficie désormais d'un véhicule publicitaire utilitaire.

Le 7 octobre dernier, en présence de Monsieur le Maire Jean-Pierre Dermit, le véhicule était livré sur le parvis de la mairie.

Propriété de l'entreprise Com 2000, la voiture, de marque Renault Kangoo, a été remise gracieusement à la Ville de Biot pour une période de deux ans renouvelable une fois, avec à sa charge le carburant, l'entretien et l'assurance. Le véhicule, réservé aux services municipaux, est entièrement financé par de la publicité d'entreprises locales, apposée sur la carrosserie.

Parmi les annonceurs citons le Supermarché Casino de l'Espace Saint-Philippe, INEO GDF SUEZ, Europ Elec, Biot Matériel Médical, Technique Génie Electrique, Fondation GSF Jean-Louis Noisiez.

Cette opération permet ainsi de renouveler gratuitement le parc automobile de la ville qui devient propriétaire de véhicules propres et plus récents.



Remise des clefs du véhicule municipal

TOUT SUR LA VIE DE VOTRE COMMUNE SUR WWW.BIOT.FR

Avec la mise en ligne de la nouvelle version de son site Internet, notre commune développe son effort pour faire évoluer le site vers des usages plus interactifs, que ce soit pour les Biotois ou pour les visiteurs du monde entier.

Le dynamisme et la clarté de l'information ont été les maîtres mots pour remodeler ce portail communal.

Toujours soucieux de développer une information de proximité, le Service Communication de la Ville de Biot s'attache à mettre en avant l'actualité tout en rendant plus accessibles les informations relatives à votre quotidien (infos pratiques, démarches administratives, service GUPIL...)

La nouvelle version du site privilégie davantage la clarté et l'accessibilité des informations qui sont mises à jour régulièrement. Des nouveaux services tels que la météo, un espace presse, une galerie photo sont désormais accessibles dès la page d'accueil. Pour promouvoir les atouts de notre commune auprès d'un public international, la partie dédiée au tourisme, à la culture et à l'art est désormais disponible en anglais.

En moins d'un an, le site a doublé sa fréquentation avec une moyenne de 7000 à 8000 visiteurs en 2009 contre 4500 à 5000 visiteurs en 2008.

Pour tout savoir sur votre commune : www.biot.fr



LES BIOTOIS ONT DU TALENT

RAFFAELLO FARINELLI, DU « PLAISIR DES YEUX » À LA FUSION

Né à Badia Tédalta en Italie, d'un père artiste, tailleur de pierre, Raffaello Farinelli voit son destin basculer en 1960 lorsqu'il s'installe à l'âge de 8 ans à Biot, ce petit village du Sud marqué par l'empreinte d'Eloi Monod, l'illustre maître verrier, créateur de la Verrerie de Biot.

Alors qu'il débute à l'âge de 14 ans un apprentissage en mécanique réparation automobile, Raffaello découvre à proximité la Verrerie de Biot à ses pauses déjeuner. Subjugué par le ballet des verriers et la magie du verre en fusion, il fait de ce lieu, un espace de contemplation et d'initiation. Les retrouvailles entre copains et l'envie de maîtriser cette matière pousse cet adolescent à faire du verre son métier. Plus encore que les couleurs, c'est la technique qui éveille son désir d'apprendre et de souffler.

Gamin puis apprenti souffleur, il se voit confier en 1978 par Monsieur Lechaczynski, alors directeur de la Verrerie de Biot, un atelier de fabrication à Vallauris, créant ainsi pour celle-ci des pièces en verre bullé pour l'Art de la Table. Suivant l'élan de responsabilités confiées jusqu'alors, il ouvre en 1983 à Eze sa première verrerie. De cette expérience, il va offrir aux visiteurs des pièces uniques.

Mais Raffaello revient très vite à Biot sa terre d'adoption, le refuge d'une nostalgie adolescente et d'un savoir-faire. C'est en 1996 qu'il devient le « maestro » en créant son atelier à Biot, la Verrerie Raphaël Farinelli. Il ouvre également un point de vente au village et à Zurich. Maître verrier, verrier et apprenti verrier soufflent alors sous le regard d'un Maître humble et discret.



Raffaello se définit davantage comme un artisan qui réalise ou copie des pièces à la demande. Coupes à glace, verres, saladiers, plats, carafes, vases, déclinés en plusieurs teintes, composent la collection avec plus de 50 modèles. Les Arts de la Table « Farinelli » s'exportent désormais en France, en Europe, au Canada, aux Etats-Unis et plus récemment en Nouvelle Calédonie.

Alliant sa passion pour le golf et le verre, Raffaello ne faillit pas à sa générosité en offrant aux vainqueurs du tournoi portant son nom de très belles compositions dont un golfeur réalisé avec de la feuille d'or.

La Verrerie Farinelli est devenue l'un des lieux incontournables de Biot, où l'on voit se perpétuer une tradition artisanale avec un maître verrier qui fait « chanter le verre à 1200° ».



SOCIAL, HUMANITAIRE, VIE CITOYENNE

RELAIS TELETHON A BIOT



TOUS PLUS FORTS QUE TOUT

Ville départementale en 2008, Biot passe le flambeau à Châteauneuf Villevieille, ville départementale en 2009.

Le combat contre la maladie entame une ère nouvelle. Réchauffons nos cœurs et faisons progresser la médecine dans son ensemble et pour tous. Placées sous le signe de la solidarité et grâce à la participation de tous, les trois journées du TELETHON 2009 permettront d'aider la recherche afin de vaincre les maladies neuromusculaires.

Cette année, la flamme du TELETHON sera allumée le **vendredi 4 décembre** par Monsieur le Maire, à 12h place de Gaulle. Les pompiers de Biot passeront le relais à ceux de Châteauneuf Villevieille, ville départementale du TELETHON en 2009.

Un **goûter** en faveur du TELETHON sera ensuite servi à partir de 16h30.

Comme l'année dernière, **une marche active de 10 kilomètres en relais** sera organisée sous forme de relais pendant 24 heures par groupes de trois personnes minimum. En additionnant le nombre de tours, nous tenterons de battre le record de 2008 qui était de 211 participants et 40 tours effectués. Les participants pourront choisir de parcourir la distance en course à pieds, à vélo, ou simplement en marche active. Monsieur le Maire prendra le départ du parcours à partir de 18h30 Place de Gaulle.

INSCRIPTION :

5€ par participant.
Organisation des départs en contactant le service des sports de la ville, où il conviendra de préciser le créneau horaire souhaité.
Courriel : sports@biot.fr
Tél. : 04 92 91 52 11
Fax. : 04 92 91 52 19

Un service de sécurité sera assuré par la Police Municipale pendant toute la durée de l'épreuve.

L'arrivée du relais TELETHON BIOT 2009 est prévue le **samedi 5 décembre à 18h30** Place de Gaulle.

Les associations HANDISAVOIR et VIVRE A SAINT-PHILIPPE assureront le ravitaillement des participants à la course relais.



D'autres activités seront proposées :

- **Les sapeurs pompiers** seront présents au quartier du Bois Fleuri avec leur maison de feu et également sur le parking Bagneux avec leur camion rouge et leur test de parcours chronométré. (1.)

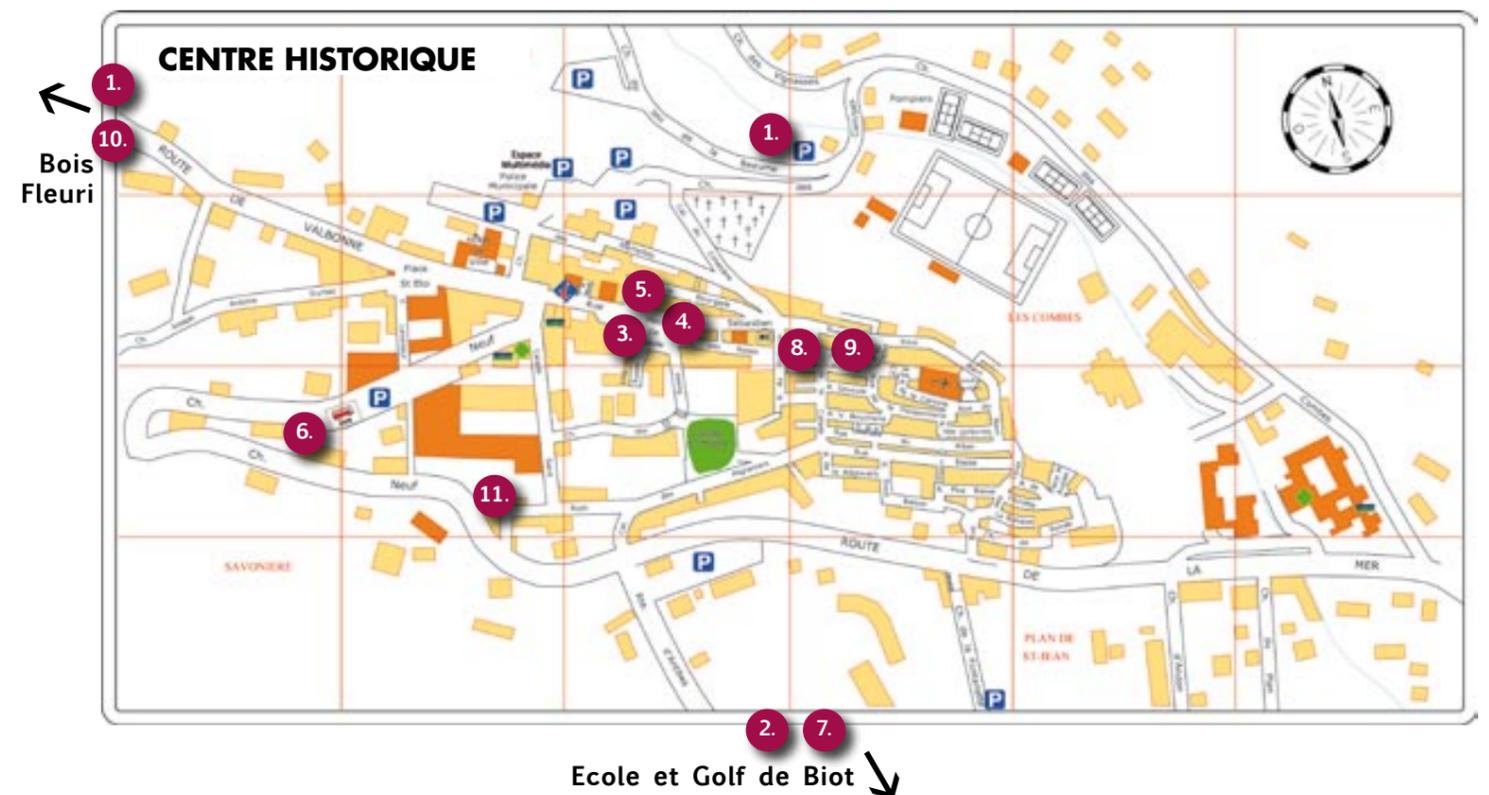
- **Le Golf de Biot** propose une compétition le samedi 5 décembre. Départ en Shot Gun, Scramble à deux. Pour tous renseignements, veuillez contacter Anabel VADON au 04 92 93 88 33. (2.)

- **La Croix Rouge** vous initiera aux gestes qui sauvent Place de Gaulle. (3.)

- **Le fourrier Christian VINCI-GUERRA** confectionnera au four communal du pain destiné à la vente au profit du TELETHON et vous initiera à la fabrication d'un gâteau au chocolat brillant le samedi 5 décembre. (4.)

- **L'association des Donneurs de Sang** animera un jeu de fléchettes Place de Gaulle, les vainqueurs seront récompensés par les commerçants du village et du Migranier. (5.)

- **La Boule Amicale Botoise** organisera un tournoi, ouvert à tous, enfants et adultes, au clos du chemin neuf. (6.)



- **L'école de Golf** proposera une démonstration et un concours sur le site avec leurs membres et amis. (7.)

- **Une chasse aux trésors** sera organisée dans les ruelles de Biot. (8.)

- **Des animations** auront lieu dans le village. (9.)

- **Des baptêmes de l'air** seront effectués par AZUR HELICOPTERS les 5 et 6 décembre au quartier Bois Fleuri. (10.)

- **L'association Monocycle** vous aidera à découvrir le vélo à une roue.

- **L'association Vis-Ta-Mine** assurera une marche active.

- **Le restaurant Les Terrailers** proposera une halte gastronomique aux marcheurs. (11.)

- **Les Amis du Jumelage et l'association Taekwondo** seront présentes ainsi que l'association Handisavoir.

Ces trois journées placées sous le signe de la solidarité sont organisées pour apporter une aide à la recherche et vaincre les maladies neuromusculaires.

Adressez vos dons, en espèces ou par chèque libellé à l'ordre de l'AMF au service des sports de la Ville de Biot.
Tél. : 04 92 91 52 11
Sports@biot.fr

Nous comptons sur votre enthousiasme et votre participation. Venez nombreux Place de Gaulle.



L'ACTUALITE DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

NOUVEAUX HORAIRES D'OUVERTURE :

à partir du 1^{er} novembre 2009, le CCAS met en place une expérience de modification d'horaires d'ouverture au public de 9h à 17h, du lundi au vendredi, afin de faciliter les démarches des usagers.

FERMETURE EXCEPTIONNELLE DU FOYER :
le jeudi 31 décembre 2009.

Rencontre de jeux de société : les amateurs de jeux de société sont accueillis au CCAS en après-midi où une salle est mise à disposition. Les personnes intéressées sont invitées à s'inscrire auprès de l'accueil du CCAS.

Atelier Mémoire

Cet atelier se propose de réunir un groupe de participants désireux tout d'abord de s'informer sur les mécanismes de cette aptitude extraordinaire qu'est la mémoire, puis s'entraîner de manière ludique à développer sa capacité au travers de jeux divers et d'échanges conviviaux. Cette animation est d'abord une occasion de rencontres et de distraction comportant des éléments d'information passionnants avec des astuces pour mémoriser.

Le calcul de la participation de chacun se fera sur la base du quotient familial pour permettre à tous de participer, suivant ses ressources.

Exemple : avec des revenus annuels de 7.600 € pour le foyer, la participation sera de 10.13 € pour l'atelier de 9 séances.

Les inscriptions sont ouvertes dès à présent auprès de l'accueil du CCAS. Les dates seront communiquées aux personnes inscrites.

Atelier cuisine

Franc succès pour cet atelier cuisine animé bénévolement par le chef cuisinier Michel JOFFRE encadrant également l'atelier Croix Rouge organisé par Mme Josette KELBERG. Nos sincères remerciements à tous deux pour ce fructueux partenariat.



Atelier cuisine avec la participation de Michel Joffre le 13 octobre 2009

LES ACTIVITÉS DE NOVEMBRE, DÉCEMBRE ET JANVIER

Jeudi 12 novembre 2009 : excursion à LA TURBIE/ LAGHET

Journée de détente avec la visite libre du village de La Turbie en matinée, puis un temps libre au sanctuaire de Notre Dame de LAGHET avec déjeuner suivi d'une présentation de l'histoire de ce lieu.

Prix du repas : 14€ /personne comprenant l'entrée, le plat de résistance, le fromage et un dessert.
Participation frais de déplacement : 8.30€

Jeudi 19 novembre 2009 : conférence débat sur le thème de la mémoire et la maladie d'Alzheimer

En partenariat avec l'Association Alzheimer Côte d'Azur et l'Association Départementale affiliée à France Alzheimer, le CCAS a le plaisir de vous convier à une conférence-débat ce jeudi 19 novembre 2009 à 14H30 OUVRETE A TOUS.

AYANT POUR THÈMES :

- La mémoire, ce qui permettra de mieux comprendre ce qui se passe lors de plaintes amnésiques ;
- La maladie d'Alzheimer et maladies apparentées ;

- Le prendre soin de la personne malade et comment accompagner ses proches ;
- Le plan Alzheimer, où en est-on ?

L'Association Alzheimer Côte d'Azur est à la disposition, à l'écoute des personnes atteintes de la Maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées, de leurs proches, des professionnels de santé depuis 1992.

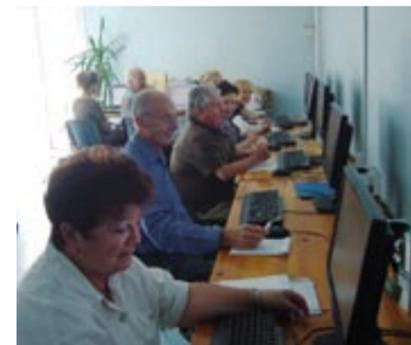
Comment contacter l'association ?

- Soit au siège de l'Association : 5 avenue Béatrix 06100 NICE
- Soit par téléphone au 04.93.52.62.00
- du lundi au vendredi, de 9 heures à 17 heures

Lundi 14 décembre 2009 : une rencontre de prévention santé en partenariat avec la Mutualité Française ayant pour thème la nutrition pour garder la forme : « Bien se nourrir pour bien vieillir ».

Entrée libre au foyer rencontre, en rez-de-chaussée du CCAS à partir de 14h. Une hôtesse servira aux participants une collation à la fin des échanges.

Les premiers jours du mois de décembre : livraison à domicile du colis gourmand 2009 offert aux aînés biotois.



Atelier informatique

Jeudi 03 décembre : excursion au marché de BORDIGHERA

Journée de détente en Italie pour flâner sur le marché, choisir au gré de ses goûts le menu du déjeuner libre à partager entre ami(e)s...

Participation pour le transport : 8,30€.

Carte nationale d'identité en cours de validité indispensable.

Mercredi 09 décembre 2009 : loto gratuit en après midi

A partir de 14h, une après midi loto est offerte aux seniors biotois sur inscription.

Rappel : Une restauration collective est servie au foyer du lundi au vendredi, pour une participation de 5 €.

Pour des impératifs d'organisation, il est nécessaire de réserver son repas, dernier délai le mardi matin pour la consommation de la semaine suivante.

Exemple : ainsi pour l'animation du mercredi 9 décembre la réservation devra être effectuée au plus tard dans la matinée du mardi 1/12/2009.

Jeudi 17 décembre 2009 : Déjeuner de Noël des seniors biotois

Les seniors biotois, âgés de 65 ans et plus, sont cordialement invités par la Municipalité à partager un déjeuner de fête. Les inscriptions sont ouvertes du lundi 16 novembre au vendredi 04 décembre 2009. Il est demandé aux personnes s'inscrivant pour la première fois de s'identifier par email, par courrier ou auprès de l'accueil en produisant la copie d'une pièce d'identité.

Le transport collectif est assuré sur inscription.

Jeudi 07 janvier 2010 : Thé dansant gratuit de l'Épiphanie

avec Cricri à l'animation Les seniors de Biot sont invités à cette journée récréative au cours de laquelle les participants pourront déguster ensemble la galette des Rois en après midi.

L'animation musicale débutera dès 13h30, après le déjeuner que les participants pourront partager sur inscription avant le mardi 29 décembre 09.

Le conseil d'administration et toute l'équipe du CCAS souhaitent à tous de très joyeuses fêtes de fin d'année !

• CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL

« Les Glycines »
6 bis, chemin neuf
04 92 91 59 70
ccas@biot.fr



Participants au séjour dans la région des lacs italiens du lundi 14 au 17 septembre 2009



Sortie à Breil sur Roya, le 8 octobre 2009

CULTURE, ART, ARTISANAT

INSTALLATION DE LA SCULPTURE DE LUC LEMERCIER, « LA MARIÉE »

La Ville de Biot, en partenariat avec la SAEM-SACA et le Conseil Général, a installé le 9 octobre dernier une sculpture monumentale de l'artiste Luc Lemercier, offerte généreusement à la commune en 2007, suite à une exposition qui avait fait découvrir aux Biotois ses grandes qualités artistiques.

Œuvre de 5 mètres de hauteur dont le poids atteint 5 tonnes, « La Mariée » est entièrement réalisée à l'aide de tubes d'acier. Son implantation au cœur de la technopole de Sophia Antipolis saura sans nul doute être le symbole de cette harmonie entre passé, présent et futur. Cette intégration de l'art dans l'architecture de notre quotidien, rejoint l'idéal esthétique qu'avait également espéré Fernand Léger, autre adepte de la modernité et d'un art partagé par tous et en tout lieu.

Luc Lemercier a travaillé à Biot durant plusieurs années dans un atelier, situé aux pieds du centre historique. L'artiste a quitté notre région pour rejoindre la Bretagne où il vit actuellement. L'installation de l'une de ses sculptures sur le territoire communal constitue un lien fort avec Biot qui a été une terre d'inspiration pour la réalisation de ses œuvres.

Christine Pelissier (Conseillère Municipale déléguée aux actions événementielles, tradition et expositions) - Philippe Prevost (Adjoint délégué à l'urbanisme et aux risques majeurs) - l'artiste Luc Lemercier - Jean-Pierre Mascarelli (Conseiller Général) - Frédéric Fourquin (Président du Club des Dirigeants et Directeur de Galderma) - Jean-Pierre Dermit (Maire de Biot et Vice-Président de la CASA)

Les différents acteurs qui ont permis la réalisation de ce projet seront présents pour rendre hommage à l'artiste :

- pour la SAEM-SACA (Société Anonyme d'Economie Mixte - Sophia-Antipolis Côte d'Azur), maître d'ouvrage : Monsieur Jean-Pierre MARTIN, directeur du service opérationnel qui représente Monsieur MASBOUNGI, Directeur ;

- pour le Conseil Général des Alpes-Maritimes : Monsieur Jean-Pierre MASCARELLI, Vice-président du Conseil général, Maire de Bouyon ;

- pour la mairie de Biot : Monsieur Jean-Pierre DERMIT, maire de Biot et Vice-président de la CASA ; Monsieur Eric OPERTO, adjoint à la Culture ; Madame Christine PELISSIER déléguée aux Animations Événementielles et aux Expositions ; Madame Martine VENIAT, déléguée au Patrimoine ;

- l'entreprise Atelier Paysage Floridas, maître d'œuvre, chargée du plan d'élaboration du projet d'implantation ;



« La mariée de Luc Lemercier » in situ au rond point Funel

- l'entreprise ATRIUM, qui a réalisé les travaux et les aménagements du rond-point FUNEL



Féeries de Noël

DU 12 AU 31 DÉCEMBRE 2009

Du 15 novembre au 19 décembre

- TOMBOLA des commerçants et artisans

Mercredi 9 décembre

Dans le cadre des 40 ans de Sophia Antipolis - Espace St-Philippe

- 10h : Exposition des artistes biotois sous la verrerie St-Philippe et mini market gourmand et festif offert par l'association des commerçants de St-Philippe

- 18h : Spectacle de feu par la COMPAGNIE DU BOUT DES DOIGTS - Esplanade Saint-Philippe

- 19h30 - 20h30 : Esplanade St-Philippe "After Work" avec DJ live.

Samedi 12 décembre

- 14h : Atelier au Four Communal
- 14h : Atelier boules enneigées place des Arcades

- 14h : Atelier peinture sur bois place des Arcades

- 14h - 16h : Atelier peinture sur céramique place des Arcades

- 14h - 16h : Atelier bougies Rue St Sébastien

- 14h - 16h : Parade de Noël LES LUTINTAMARRES déambulation centre historique

- 15h : Concert de la Chorale « Les petites voix de Biot chantent Noël » au Jardin Mistral

- 16h30 : Spectacle sur glace, inauguration de la patinoire, dégustations du Fougassoun et chocolat chaud offert par l'Amicale des Traditions
- 20h : Théâtre ALICE ET LA MAISON DU MIROIR à l'EAC

Début décembre

- Lancement du concours de décoration de Noël - Balcons et fenêtres du centre historique et vitrines des artisans et commerçants

Du 12 décembre au 31 décembre

- Patinoire de 80m² Place de Gaulle. Installation 100% écologique pour 100% de plaisir

- Forêt de sapins de Noël floqués blanc dans le centre historique

- Zone piétonne à partir de 12h.

- Sonorisation des rues du centre historique

Dimanche 13 décembre

- Atelier de verre - verrerie Pascal GUYOT

- Contes d'hiver et de Noël avec orgue de barbarie à l'ARLEQUINO

- 16h : Goûter Place de Gaulle offert par les commerçants

- 17h : Défilé aux lucioles - ambiance musicale du TRIO BUTTERFLY

- 18h : Spectacle LE FEU ÇA

BRÛLE au Jardin F. Mistral

Jeudi 17 décembre

- 18h : Vernissage exposition « Les arts et métiers de Biot, du virtuel au réel » - Office du Tourisme

Samedi 19 décembre

- 14h : Atelier au four communal
- 14h : Ateliers Création de boules enneigées et peinture sur bois - Place des Arcades

- 14h - 16h : Atelier de peinture sur céramique - Place des Arcades

- 14h - 17h : Atelier de création de bougies - Rue St. Sébastien

- 15h : Tirage au sort de la tombola des commerçants et Artisans - Place De Gaulle

- 16h : Dégustation de Fougassoun et chocolat chaud offert par l'Amicale biotois des traditions

- 16h : Dégustation de Fougassoun et chocolat chaud offert par l'Amicale biotois des traditions

- 16h : Dégustation de Fougassoun et chocolat chaud offert par l'Amicale biotois des traditions

Dimanche 20 décembre

- Atelier Pascal GUYOT
- Contes d'hiver et de Noël avec orgue de barbarie à l'ARLEQUINO

- 16h : Goûter Place aux Arcades offert par les commerçants

- 14h - 16h : Ambiance musicale TRIO BUTTERFLY

- 16h - 18h : Parade de Noël les LUTINTAMARRES déambulation Centre historique

- 16h - 18h : Parade de Noël les LUTINTAMARRES déambulation Centre historique

Mercredi 23 décembre

- 14h30 : Atelier et cuisson au Four Communal - La bûche de Noël

Jeudi 24 décembre

- 14h30 : Atelier et cuisson au Four Communal - Le Fougassoun

- 23h - 02h : veillée de Noël (crèche vivante et partage des 13 desserts, messe de minuit avec Lo Cepen par l'Amicale Biotoise des Traditions

- 23h - 02h : veillée de Noël (crèche vivante et partage des 13 desserts, messe de minuit avec Lo Cepen par l'Amicale Biotoise des Traditions

- 23h - 02h : veillée de Noël (crèche vivante et partage des 13 desserts, messe de minuit avec Lo Cepen par l'Amicale Biotoise des Traditions

- 23h - 02h : veillée de Noël (crèche vivante et partage des 13 desserts, messe de minuit avec Lo Cepen par l'Amicale Biotoise des Traditions

- 23h - 02h : veillée de Noël (crèche vivante et partage des 13 desserts, messe de minuit avec Lo Cepen par l'Amicale Biotoise des Traditions

- 23h - 02h : veillée de Noël (crèche vivante et partage des 13 desserts, messe de minuit avec Lo Cepen par l'Amicale Biotoise des Traditions

EDITION 2010 DE BIOT ET LES TEMPLIERS

La culture et le patrimoine sont deux valeurs indissociables, dans le sens où ils représentent un attachement à des valeurs traditionnelles.

L'histoire de notre commune est marquée par le passage des Chevaliers de l'Ordre du Temple de 1209 à 1308.

Après le réel succès de l'anniversaire de la Donation de Biot aux Templiers, et la récompense obtenue par notre commune, lauréate du prix « éVillemontiel » dans la catégorie culture des Villes de moins 15 000 habitants, il est important de réfléchir d'ores et déjà à la prochaine édition de cette manifestation.

Biot est une commune qui sait témoigner d'une activité culturelle de qualité, révélant la sensibilité de ses habitants au travers de cette manifestation historique. Le prix « éVillemontiel » de la culture récompense en effet cette manifestation pour la qualité des actions culturelles, partagées avec les habitants.

En l'an 1200, plus de 10.000 commanderies templières étaient implantées dans toute l'Europe. Les Templiers prônaient des valeurs humaines, particulièrement la triple impulsion : Fraternité, Égalité et Liberté. Ils avaient pour les peuples d'Europe un vrai projet de société.

L'édition de Biot et les Templiers 2010 s'ouvrira sur l'Europe au travers de l'accueil de troupes d'un pays voisin, l'Italie.

De plus, **Monsieur Alain Demurger**, l'un des plus grands historiens médiévistes français, agrégé d'histoire, Maître de Conférence honoraire à l'Université de Paris I Panthéon-Sorbonne où il a enseigné pendant de longues années, nous fera l'honneur d'être parmi nous pour une conférence sur sa spécialité. Ce professeur est le spécialiste de l'histoire des croisades des ordres religieux militaires au Moyen Âge Français.

Au programme : des concerts, des conférences de très grande qualité, des documents précieux de l'époque Templière, des expo-



Borne Templière – Commune de Biot
Marc Dagan et sa troupe

sitions culturelles et artistiques, de la BD, des ateliers ludiques et didactiques, des initiations à la culture médiévale. Découvrir la règle de l'Ordre du Temple, voilà en quelques phrases un avant goût de l'édition 2010 de Biot et les Templiers.

Dans le cadre de cette fête, nous avons besoin de bénévoles, votre participation sera la bienvenue.

Renseignements :
Service Événementiel :
04 92 91 22 62



• **Christine Pelissier**,
Déléguée aux actions événementielles,
traditions et expositions



2009 au samedi 2 janvier 2010 inclus. Le prêt reprendra à partir du mardi 5 janvier aux horaires habituels.

LA RENTRÉE LITTÉRAIRE 2009 DES BIBLIOTHÈQUES

Il y a ceux dont on parle à tort et à travers, et il y a ceux dont le talent n'a pas besoin d'un matraquage médiatique pour exister.

Le phénomène est récurrent. Tous les ans, les chiffres s'envolent et il est difficile de s'y retrouver et de faire le tri : 700 romans et 200 essais !

Parmi les nombreux romans parus depuis la fin du mois d'août qui sortent du lot, vous découvrirez un panel d'une soixantaine de romans et d'essais sélectionnés

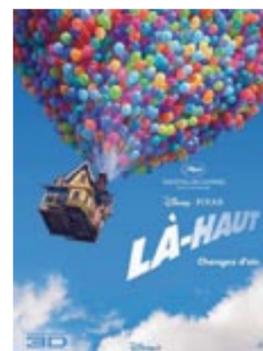
par l'équipe des bibliothécaires. Un florilège de bonnes plumes et de nouveaux auteurs vous attendent dans les bibliothèques de Biot.

N.B : La liste de toutes les nouveautés est disponible sur le site de Biot, rubrique Culture, art / Services actions culturelles ainsi qu'en consultation dans les deux bibliothèques.

FERMETURE DE NOËL

Les bibliothèques municipales seront fermées pour les fêtes de fin d'année, **du jeudi 24 décembre**

SOIRÉES CINÉMA À L'ESPACE DES ARTS ET DE LA CULTURE



Vendredi 13 novembre 2009
à 20h30

« LA HAUT »

Quand Carl, un grincheux de 78 ans, décide de réaliser le rêve de sa vie en attachant des milliers de ballons à sa maison pour s'envoler vers l'Amérique du Sud, il ne s'attend pas à embarquer avec lui Russell, un jeune explorateur de 9 ans, toujours très enthousiaste et assez envahissant...



Vendredi 27 novembre 2009
à 20h30

« FAME »

Véritable réinvention du film culte, Fame. Dans l'atmosphère électrique de la très prestigieuse High School of Performing Arts de New York, danseurs, chanteurs et comédiens affrontent quatre ans durant tous les challenges d'un environnement ultra compétitif.



Vendredi 11 décembre 2009
à 18h00

« MISSION G »

Le gouvernement a mis au point un programme classé secret défense qui forme des animaux à devenir de parfaits espions. Armés des tous derniers gadgets de haute technologie, des cochons d'Inde hyper entraînés découvrent que le destin du monde est entre leurs pattes. La Mission-G est constituée de Darwin, le chef d'équipe, déterminé à remplir sa mission coûte que coûte, Blaster, expert en armement et amateur de tout ce qui est extrême, et Juarez, une pro des arts martiaux sexy. L'équipe compte aussi une mouche experte en reconnaissance, Mooch, et une taupe, Speckles, spécialiste en informatique.

Renseignements et réservations à l'Espace des Arts et de la Culture : 04 93 65 07 02
eac@biot.fr • **Entrée 4€**



Vendredi 11 décembre 2009
à 20h30

« THIS IS IT »

«This is it » offre aux fans de Michael Jackson et aux amoureux de musique un témoignage rare sur l'interprète en train de développer, créer et répéter pour ses concerts - tous complets - qui auraient dû se dérouler à compter de cet été à l'O2 Arena de Londres. Chronique des mois d'avril à juin 2009, le film est tiré de plus d'une centaine d'heures de séquences filmées en coulisses, présentant Michael Jackson répétant plusieurs de ses chansons pour le spectacle. Le public aura un regard privilégié et privé sur le chanteur, danseur, réalisateur, architecte et génie lorsqu'il créait et perfectionnait son dernier spectacle.

LE PETIT ATELIER

Le Petit Atelier propose des cours de dessin et travaux manuels pour les enfants (scrapbooking, peinture sur tissus, broderie, perle, couture, dessin, peinture, pastel entre autres). Les cours ont lieu le mercredi et le samedi de 14h

à 16h, rue de la Caroute, derrière l'église de Biot.

EXPOSITION : salle des Associations **du 28 au 30 novembre 2009.**

Renseignements au 04 93 65 06 61 et 04 93 65 06 93

COURS D'EXPRESSION PERSONNELLE À TRAVERS LA TERRE

Depuis le mois de septembre 2009, Dominique Etevenon a créé son atelier de sculpture, situé dans un lieu d'exception « La Poterie Provençale ». Elle donne des cours d'initiation de sculpture proposés sur des thèmes donnés pour vous apprendre à regarder, tout en éveillant votre sensibilité artistique et en vous apportant les bases de techniques indispensables.

Des ateliers libres sont mis à disposition. Ils permettent aux confirmés de pouvoir créer dans un lieu chargé d'histoire et de partager leur passion « sans modération ».

Des stages d'initiation à la patine sur terre cuite permettant de donner un aspect pierre, cuir, marbre, bois de moulage ...seront proposés tout au long de l'année.

Pour tous renseignements ou inscription,
n'hésitez pas à contacter :

• **Dominique ETEVENON**
Port. : 06 10 30 49 05
La Poterie Provençale
1689, route de la Mer
06410 Biot · Tél. : 04 93 65 63 30
inti2910@yahoo.fr



Ci-dessus, l'atelier et des sculptures

DE NOUVEAUX HORAIRES À L'ESPACE MULTIMÉDIA

Depuis le mois de septembre, les adhérents de l'Espace Multimédia peuvent bénéficier de nouveaux horaires avec **deux journées en continu**, le mercredi et le samedi de 10h à 18h.

Ouverture de 14h à 18h le mardi, le jeudi et le vendredi.

Fermeture de l'Espace Multimédia pour les vacances de Noël du mardi 22 décembre au samedi 2 janvier. Réouverture le mardi 5 janvier.

FÊTE DU JUMELAGE À VERNANTE

La fête du jumelage s'est déroulée cette année à Vernante, notre jumelle du Piémont, les 12 et 13 septembre.

La municipalité de Vernante avait chaleureusement préparé son accueil pour le Maire Jean-Pierre Dermit et son équipe, venue en nombre pour témoigner de son attachement aux valeurs de ce jumelage.

De très nombreux Biotois ont également fait part de leur enthousiasme pour aller faire connaissance ou pour retrouver ces voisins avec qui nous avons des attaches profondes. Seulement à quelques kilomètres de Limone et nichée au creux de la vallée, **Vernante offre un large potentiel d'hôtels et de restaurants plus accueillants les uns que les autres et promoteurs de séjours privilégiés pour s'adonner à une multitude d'activités.**

Il est possible, du printemps à l'automne, de pratiquer de longues marches dans le Parc des Alpes Maritimes et pourquoi pas à la recherche de champignons, car dans les forêts poussent de magnifiques cèpes ou autres espèces tout autant prometteuses.

Puis, l'hiver, on y pratique le ski de fond dans un paysage calme et magnifique, on se détend, après une journée de ski à Limone.

Vernante possède de nombreux commerces et les maisons du village offrent un véritable parcours de découverte picturale de l'histoire de Pinocchio, écrite par Collodi et illustrée par Attilo Mussino. Bruno Carletto, facteur à Vernante, assisté de son ami Bartoloméo Cavellera ont recréé ces illustrations sur les murs des maisons. Imaginez la vie de Pi-

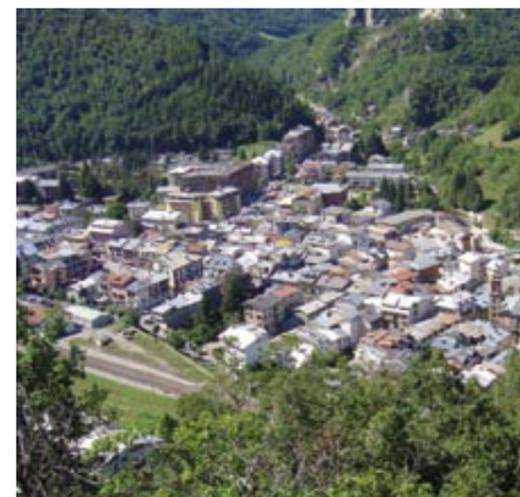
nocchio étalée en bande dessinée sur près de 130 façades, sous les balcons et auvents de toits, dans la rue principale comme dans le moindre vicolo. Un florilège de couleurs flamboyantes, qui donnent au village des allures de musée vivant. Rien ne prédisposait pourtant ce bourg tranquille à s'extravertir de la sorte, avec mille deux cent âmes et une économie au ralenti depuis la fermeture de son usine de verre.

A l'instar de notre Maire et son équipe, le Maire de Vernante, Monsieur Domenico Papalia et son équipe accordent une importance particulière au développement des liens de ce jumelage.

Celui-ci a été créé pour souder les liens étroits qui unissent historiquement Biot à Vernante. Nous nous devons maintenant de développer les échanges entre les deux communes, de profiter de leurs atouts respectifs, tant touristiques que professionnels. Des échanges et des séjours linguistiques peuvent tout naturellement être envisagés pour permettre à chacun d'apprendre l'italien, ou d'améliorer ses connaissances dans un lieu où les Biotois bénéficient d'un accueil privilégié.

A l'occasion de cette fête, les élèves de nos écoles primaires ont, pendant leur temps périscolaire, préparé avec l'aide de leurs animateurs, des dessins à l'attention de leurs petits jumeaux vernantais. Ces dessins illustrant leur vie dans leur belle ville de Biot ont été rassemblés sur un très beau poster, qui sera affiché dans leurs écoles.

Ils ont également enregistré sur un CD de chansons d'enfants qu'ils ont interprétées en italien, en provençal et en français, à l'attention de leurs petits jumeaux vernantais.



Ces deux réalisations, que la commune de Biot a eu l'honneur et la fierté de remettre à la ville de Vernante, ont été pour nos petits Biotois, l'opportunité d'appréhender le thème et les valeurs du jumelage, de réaliser une action d'échange constructive. Il s'agit là d'un type particulier des nombreux exemples d'échanges à mettre en place entre les jumelles.



• **Martine Aueuvre**
Conseillère Municipale
Déléguée aux Jumelages

« BIOT, MA VILLE », UN PROJET PÉRISCOLAIRE À DESTINATION DE VERNANTE

Les 12 et 13 septembre derniers, les biotois ont été reçus par leurs amis vernantais pour la fête du jumelage.

A cette occasion, le Service des Affaires Scolaires, sous la délégation de Jocelyne Camatte et la Direction d'Ingrid Bery, a souhaité que, les enfants inscrits sur le temps périscolaire, participent à cet évènement par le biais d'un projet. Ainsi durant tout le mois de juin, les enfants des écoles élémentaires ont réalisé des dessins sur le thème de « Biot, ma ville ».

Au mois de juillet, ces dessins ont été numérisés dans le but de réaliser une affiche.

La création et la réalisation de

ce support ont été réalisées par Amandine Wurth, responsable de l'animation du temps périscolaire (restauration scolaire et garderie du soir) et Frédéric Schwentzel, adjoint d'animation qualifié à l'Espace Multimédia, chargé de la mise en place de la programmation culturelle.

En parallèle, un CD de huit titres, mêlant chants traditionnels français, provençaux et italiens a été enregistré par les enfants des garderies maternelles, mais aussi par une classe de CE2 et une classe de maternelle moyenne section, dont les institutrices, Mme Ballatore et Mme Potel, sont venues soutenir ce projet.



L'affiche ainsi que le CD ont été remis par Monsieur Dermit, Maire de Biot et Mme Aueuvre, Déléguée aux Jumelages, à leurs homologues italiens lors de leur déplacement pour la fête du jumelage à Vernante en septembre.

Ces affiches seront exposées prochainement dans les salles de restauration scolaire.

Merci à tous les intervenants et surtout aux enfants pour leur investissement, qui a fait le succès de ce projet.

RESULTATS DU CONCOURS DE PISSALADIÈRES

Le samedi 19 septembre 2009, un concours de pissaladières a été organisé au four Communal par le service Patrimoine de la Ville de Biot et à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine et du 1^{er} anniversaire des animations structurées autour du four.

13 Participants sont venus de Biot, d'Antibes et d'Isola.

Le jury :

Mimi BROTHIER, restaurant Les Arcades (Biot)
Les disciples d'Auguste ESCOFFIER, Laurent BROUSSIER, chef du restaurant Les Terrailleurs (Biot), Loïc BELLABARBA, professeur au Lycée Hôtelier de Nice et M. Jacques BRUNEAU, chef à la retraite-active.

Les gagnants :

Prix des plus jeunes participants : Léna et Antonin PORTMAN (Biot) ont reçu une bonbonnière offerte par la Verrerie Guyot.

Prix du participant le plus âgé et 2^{ème} prix du concours : la doyenne du concours, Mme Pierrette VINCIGUERRA, a remporté ce prix doté d'une jolie bonbonnière de la Verrerie Guyot mais aussi la 2^{ème} place du concours et a gagné un magnifique bracelet offert par Gaëtan, bijoutier de la place de l'Eglise.

Prix du participant le plus éloigné de la commune et 3^{ème} prix du concours : M. Maxime AGNELLI est venu d'Isola pour en découdre avec les meilleurs créateurs de pissaladière du département et a reçu un superbe bouquet offert par notre fleuriste Marjorie, de Biotyflowers. Il est également arrivé en 3^{ème} position au peloton de la meilleure pissaladière et a gagné un repas pour 2 personnes offert par le restaurant des Arcades.

Quant au 1^{er} Prix, il a été remporté avec brio et beaucoup de pissalat par le jeune Laurent BIASIN, qui a gagné un très beau vase signé et offert par Didier Saba de la Galerie du Château, place des Arcades.



Christian Vinciguerra et l'ensemble du service patrimoine remercient tous les participants qui se sont investis dans ce concours de pissaladières et se sont lancés parfois sans expérience en la matière. Ce qui aura manqué le plus était quand même le pissalat, et ce qui aura été le plus présent restera une bonne humeur communicative partagée par tous.

Le four communal reste ouvert tout l'hiver avec des cuissons et ateliers tous les 1^{ers} week-ends du mois et jours de fête. Entrée libre et ingrédients fournis

LA FÊTE DES VENDANGES DIMANCHE 20 SEPTEMBRE 2009

Malgré « les petits soucis » liés à la météo, la Fête des Vendanges a connu cette année un engouement exceptionnel.

L'ambiance festive, le folklore, la convivialité ont été omniprésents tout au long de la journée. Lors du défilé dans le centre historique, derrière l'âne de Monsieur Drogoul, équipé pour l'occasion de hottes remplies de raisin, Lou Brandi entraînait dans son sillage le groupe de l'Amicale Biotoise des Traditions qui n'a pas hésité à danser et chanter de toutes ses forces et surtout avec passion et amour de la fête.

Après le vin d'honneur offert par l'Amicale, beaucoup de Biotois et amis ont trouvé grand plaisir à se retrouver. S'en suivit, le repas où 150 convives ont dégusté « la polenta ».

L'après-midi, folklore, chants et danses de nos amis mirent le centre historique en effervescence. Puis vint l'heure du foulage du raisin récolté sur la vigne communale où l'on trouve des cépages anciens (Senseau, Servan...). **Nos vendangeurs Gimo, Roger, Etienne, ont cueilli quelques 250 kgs de beaux raisins.**

La dégustation du nectar, était cette année particulièrement coloré, sucré et gouleyant. Plus de 500 gobelets ont été servis aux visiteurs. Avec le marché italien, la Journée du Patrimoine et la Fête des Vendanges, le centre historique a connu une journée festive superbe.

LA FÊTE DES CHÂTAIGNES aura lieu le 14 novembre 2009, de 14h à 18h sur la place De Gaulle. Châtaignes grillées et vin chaud seront servis par l'Amicale des Traditions



Venez nombreux !

• L'Amicale Biotoise des Traditions

INAUGURATION DE L'ATELIER « LA PALETTE DU TEMPLIER »

Ingrid Freifrau Von Reitzenstein, artiste peintre, a ouvert les portes de sa galerie à Biot « La Palette du Templier ».

C'est dans une atmosphère médiévale que vous découvrirez ses œuvres. Des paysages biotois aux armures templières, Ingrid Freifrau Von Reitzenstein fait voyager dans l'histoire de Biot, cette ville qu'elle affectionne tant.

• La palette du Templier
32, passage de la Bourgade
Port. : 06 61 52 67 18



LE BLASON DE BIOT

L'héraldique, appelée aussi la science du blason, s'est développée au Moyen Âge, époque où l'écriture n'était pas répandue et où l'identification d'une personne ou d'une collectivité humaine se faisait plus aisément par le biais de la reconnaissance d'un blason, emblème unique.

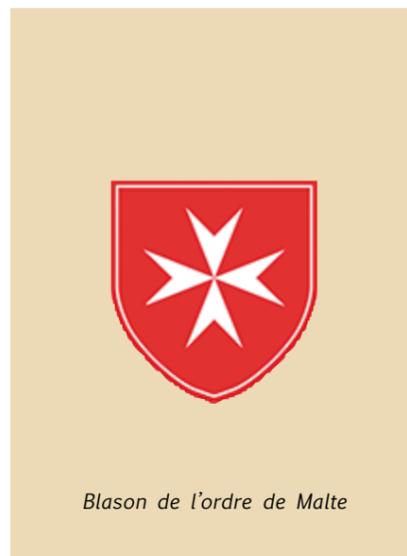
Si aujourd'hui nombre de communes demande la création d'un blason symbolisant l'identité de leur ville, **Biot possède déjà cet emblème dont la signification s'est parfois perdue au fil du temps et de notre mémoire.**

Patrimoine de notre commune, il faut chercher le sens du blason de Biot dans l'histoire du village. Lorsqu'en 1308, en pleine période moyenâgeuse, Philippe le Bel ordonne l'arrestation massive des Templiers dans toute l'Europe, la commanderie templière de Biot passe sous la coupe des Hospitaliers de Saint Jean de Jérusalem qui deviendront, dans une appellation ultérieure, les chevaliers de Malte. **L'Ordre de Malte restera seigneur de Biot jusqu'à la Révolution Française**, ce qui explique notamment le grand nombre de Croix de Malte que nous retrouvons dans le centre historique (sur le parvis de l'église scellée dans une calade, sur les cols des jarres...) et surtout le fait que la Croix de Malte occupe une place de choix sur notre blason. La Croix de Malte illustre ainsi plus de 4 siècles de notre histoire (1308-1789) et il est courant de rencontrer des blasons où figure seule une Croix de Malte « argent sur gueules » (c'est-à-dire argent sur rouge dans le lexique du Moyen Âge). Ce blason initial est d'ailleurs



Blason Ville de Biot

enregistré en 1696 à l'Armorial Général de France, sous le règne de Louis XIV qui imposa à cette date, moyennant finances, le dépôt obligatoire d'un blason par les communes de France. On sait que ce blason fut enregistré à la demande de la « Communauté des habitants de Biot », contrairement à d'autres communes qui tardèrent dans leurs démarches et qui furent affublées d'un blason qui ne correspondait pas à leur histoire. Mais d'où nous vient alors la figure de l'agneau pascal que nous reconnaissons sur le blason actuel de la commune ? **L'histoire de Biot nous apprend également que l'Ordre de Malte n'était pas l'unique seigneur de Biot** et que depuis 1308 le village était géré en alternance par l'évêque de Grasse, qui était co-seigneur de Biot. De fait, les chevaliers de Malte étaient maîtres de Biot pendant 2 ans et la 3^{ème} année l'évêque de Grasse exerçait son autorité sur le village. Ce rythme de gestion de notre commune resta en place jusqu'à la Révolution Française ! C'est



Blason de l'ordre de Malte

pour cette raison que l'image de l'agneau pascal, emblème central du blason de la ville de Grasse, se situe sur le blason de Biot dans une proportion moindre, représentant graphiquement l'histoire singulière de notre centre historique. Toutefois, Joseph-Antoine DURBEC précise, dans sa Monographie de Biot, que « L'agneau pascal fut quelquefois placé à côté de la Croix de Malte (sur certains poids que l'on conserve à la mairie par exemple). On voulait indiquer par là que l'évêque était co-seigneur de Biot. Mais cette juxtaposition n'était pas légale ». On peut noter enfin qu'une devise éloquent accompagnait parfois ce blason : « Fai o lesso faire » (« Fais, ou laisse faire »).

Joseph-Antoine DURBEC, Monographie de Biot, Annales de la Société scientifique et littéraire de Cannes et de l'arrondissement de Grasse, 139^{ème} année, Tome LII, 2007, p. 285.

• **Le Service Patrimoine**
04 93 65 78 00
www.biot.fr

« LA CÉRAMIQUE A SON HISTOIRE » OU L'HISTOIRE DE LA CÉRAMIQUE AU TRAVERS DE SES DIFFÉRENTES TECHNIQUES ».

Exposition au Musée d'Histoire et de Céramique Biotoises

Succédant au grand potier Gérard Lachens, le 3 octobre dernier a été inaugurée la nouvelle exposition au Musée d'Histoire et de Céramique Biotoises « la Céramique a son histoire » en présence d'un large public qui a pu découvrir à l'occasion du vernissage de l'exposition une démonstration de fabrication d'une jarre à la corde par Mr René Augé Laribé.

Cette exposition programmée jusqu'au 15 mars 2010 a l'ambition de rendre accessible à la compréhension de tous, les différents modes et techniques de fabrication utilisés dans les métiers de la Céramique.

Un parallèle est proposé au visiteur entre les poteries contemporaines

(Picasso, Pierre Baey, Jean Derval) et les productions anciennes à travers un choix d'objets d'archéologie de grande valeur artistique datant pour certains de 2500 à 3000 ans avant J.C. (Chine, Iran, mondes islamique, méditerranéen et précolombien). Les différentes techniques utilisées du travail de la terre seront présentées par grandes familles : le travail au colombin, le tournage, le modelage, le coulage de l'argile et la cuisson.

La découverte des outils et de leur usage à travers photos, gravures et livres anciens, amènera le public à mieux comprendre la mise en œuvre de cet art de la terre.

Dans ce domaine, Biot se veut être l'un des lieux incontournables de la Côte d'Azur.

• Musée d'Histoire et de Céramique Biotoises

9 rue St Sébastien
06410 BIOT
Tél : 04 93 65 54 54
Fax : 04 93 65 51 73

Email :

amis.du.musee@musee-de-biot.fr

Site Internet :

www.musee-de-biot.fr

Horaires d'ouverture :

du mercredi au dimanche de 10h à 18h l'été et de 14h à 18h l'hiver.



LA VIE DES BIOTOIS EN 1838

C'est au travers de quelques documents anciens que l'on peut se rendre compte de la vie des habitants de Biot d'il y a 170 ans. En voici quelques exemples.

EXTRAITS D'UN REGLEMENT DE POLICE DU 1^{ER} FEVRIER 1838

Art. VII. Il est défendu aux marchands de comestibles et autres, d'empiéter plus de trente-cinq centimètres sur la voie publique, pour exposer en vente les divers objets de leur commerce.

Art. IX. Les évier qui servent d'écoulement des eaux de ménage seront construits de manière à faire écouler ces eaux au moyen d'un tuyau appliqué le long du mur jusqu'au niveau du pavé. Il en sera de même des eaux de macération que les marchands de morues et d'estockfichs ont coutume de répandre dans la rue.

Art. X. Il est défendu de rien

jeter par la fenêtre, soit de nuit, soit de jour. Tout ce qui pourrait être jeté dans la rue comme fragments de poteries, de verre, de fayence, etc.

Art. XII. Les propriétaires ou locataires de maison seront tenus, lorsqu'ils seront avertis à son de trompe, de balayer avant huit heures du matin le devant de leur maison jusqu'au milieu de la rue.

Art. XIII. Il est absolument prohibé de toucher au pavé des rues pour pratiquer des rigoles ou des fosses à fumier. On ne pourra mettre de la litière dans les rues, ni y entasser des fumiers pour les faire fermenter.

Art. XVI. Il est enjoint aux mulletiers qui mènent les chevaux à l'abreuvoir de les conduire par la longe du licol. Il est défendu de les faire galoper dans les rues.

Art. XVIII. Il est défendu de laver du linge, herbes potagères ou quoi que ce soit, dans le bassin

de la fontaine publique, et dans l'abreuvoir dit béal de l'olive.

Art. XXIII. Les aubergistes et cabaretiers seront tenus de renvoyer à dix heures du soir, les personnes qui seraient dans leur établissement.

Art. XXIV. Nul ne pourra exposer en vente des fruits qui ne seraient à leur maturité, à peine de confiscation, s'il y a lieu.

Fait à Biot le 1^{er} février 1838. Signé par H. SEMERIE, Maire

• Pierre Cartier pour Arezzo

L'association Arezzo présente ses excuses à ses fidèles participants pour l'annulation de la conférence du 3 octobre annoncée dans le dernier Biot Infos. Nous serons heureux de vous revoir à notre prochaine conférence.



pinceau de ce peintre local qui ne demandait pas mieux qu'on lui amène une toile et des couleurs pour réaliser des paysages de Biot, pleins d'allure et de grâce.

Exposition à la Maison du Tourisme

du 6 au 29 novembre 2009
Vernissage le vendredi 6 novembre 2009 à 18 H 30

GUY VITU - VISAGES ET PAYSAGES DE BIOT BIOT EXPOSITION DU 6 AU 29 NOVEMBRE 2009

Cette exposition organisée par la commune de Biot souhaite rendre hommage à un peintre du village, disparu en 2004, qui a su au travers de ses peintures exprimer la tendresse infinie qu'il éprouvait pour les habitants et les paysages de Biot.

Signe particulier de cette exposition et symbole qui résume le personnage qu'était VITU : toutes les œuvres de l'exposition nous ont été prêtées par des habitants de Biot qui ont, parfois longuement, parfois furtivement, croisé la vie de Guy VITU dans le village. Au fil de la récolte de ces diffé-

rents tableaux, nous avons réussi à glaner des bribes d'une biographie : Guy VITU est né à Epinal en 1943, puis est venu s'installer à Biot, au 6 rue des Roses, « nul ne se souvient quand exactement » mais tous se souviennent de sa présence chaleureuse, de son caractère un peu « anarchiste » et des conversations sans fin dans les restaurants du village. Toujours près des hommes, toujours dans Biot.

Nous vous proposons aujourd'hui de venir découvrir ces images rassemblées à la Maison du Tourisme, qui replongeront nombre de biotois dans un passé proche, qui a vu grandir leurs enfants. Vous apprécierez également le coup de

VIE SCOLAIRE, PETITE ENFANCE, JEUNESSE

TROPHÉE DU SPORT : LES SPORTIFS BIOTOIS MIS À L'HONNEUR

Le 11 décembre, la ville de Biot, au travers de son Service Jeunesse et Sport, organise la nuit « des Trophées du Sport » pour sa 1^{ère} édition.

L'objectif de cette soirée est de distinguer les sportifs biotois. Une belle soirée en perspective pour clôturer la saison sportive 2008-2009, une occasion pour mettre à l'honneur les sportifs biotois, un évènement fédérateur pour le monde sportif de la commune !

Ainsi, si votre domicile est situé sur la commune de Biot, si vous ou vos enfants, avez individuellement ou collectivement accédé à un podium dans des compétitions de niveau régional, national ou international pour la saison 2008-2009 et ce,

dans n'importe quelle discipline, veuillez contacter :

• Service Jeunesse et Sport
au 04 92 91 52 11
ou au 04 92 38 17 90
ou par courriel à
sports@biot.fr.



SÉJOURS ADOLESCENTS POUR LES JEUNES NÉS ENTRE 1993 ET 1998

Du 6 au 13 février, les jeunes pourront goûter les plaisirs de la neige à Villars de Lans Corrençon, la plus alpine des stations du Vercors.

Les préados (jeunes nés entre 1996 et 1998) pourront skier et les ados (jeunes nés entre 1993 et 1995) auront le choix entre le ski ou le surf.

Attention, le prix sera fixé en fonction du quotient familial, calculé à partir de l'avis d'imposition 2008. N'oubliez pas de transmettre au service GUPIL votre avis d'imposition 2008.

Contact : 04.92.91.22.62
ou 06.77.67.69.30

A NOTER :

inscriptions au séjour février 2010 • Du 30 novembre au 6 décembre sur l'Espace Famille (www.biot.fr)

L'ESPACE FAMILLE :

c'est se préinscrire en ligne aux activités en toute sérénité.

L'ESPACE FAMILLE : c'est pouvoir consulter et payer ses factures en ligne (paiement Sécurisé Pay Box). Pour accéder aux inscriptions vous avez besoin de votre code famille et de votre mot de passe. Si vous n'en possédez pas, merci de vous rapprocher du service GUPIL avant le 23 novembre (gupii@biot.fr).

BOURSE AUX VÊTEMENTS D'HIVER ET DE SKI DE L'APE DU MOULIN NEUF

SALLE DES ASSOCIATIONS

Continuez à venir nombreux à la bourse aux vêtements d'hiver et de ski, vendre et acheter à petits prix.

Dépôt :

• lundi 16 novembre
à partir de 10h30

Vente :

• lundi 16 novembre
de 10h30 à 18h30 non stop
• mardi 17 novembre
de 8h30 à 18h30 non stop
• mercredi 18 novembre
de 9h à 18h non stop
• jeudi 19 novembre
de 8h30 à 12h

Retrait :

• jeudi 19 novembre
de 12h à 14h

Les personnes devront coller et agraffer une étiquette sur chaque article avec les quatre premières lettres de leur nom, la taille et le prix de vente et établir une liste récapitulative, sauf pour celles souhaitant faire don de l'intégralité de la vente à l'association (ceci afin d'éviter « les embouteillages » lors du dépôt). L'association conservera 30 % sur les prix de vente ; cet argent permettra de participer au financement de plusieurs projets et manifestations de l'école du Moulin Neuf (chaque année l'APE finance entièrement le spectacle de Noël).

Les vêtements invendus et les gains devront impérativement être retirés le jeudi 19 novembre 2009 entre 12h et 14h. Tous vêtements restants seront distribués à des personnes et familles dans le besoin ainsi qu'à des œuvres humanitaires.

N'hésitez pas à contacter :

Florence Capuzzo
flo.capu@orange.fr
04 93 65 57 07

BIOT - SOPHIA ANTIPOLIS

HAPPYBIOT@STPHILIPPE SAINT-PHILIPPE, PÔLE D'ATTRACTION INCONTOURNABLE DE LA VIE SOPHOPOLITAINE



Pour fêter les 40 ans de Sophia-Antipolis, la Ville de Biot tient à promouvoir l'Espace Saint-Philippe comme un pôle d'attraction incontournable de la vie sophopolitaine. L'événement HappyBiot@StPhilippe, le 9 décembre, sera l'occasion d'une rencontre entre les actifs de Sophia-Antipolis, les étudiants, et les habitants de Saint-Philippe et d'un rapprochement des artistes de Biot et des entreprises de Sophia-Antipolis.

L'association des commerçants « Réussir Saint-Philippe ensemble » proposera dans le cadre d'une semaine commerciale du 5 au 13 décembre un « mini market gourmand et festif » ainsi que des animations et des lots à gagner. **Le 9 décembre à Saint-Philippe : un rendez-vous à ne pas manquer !**

Toute la journée le public pourra découvrir des œuvres d'artistes Biotois présentées par les commerçants de Saint-Philippe, ainsi qu'une vidéo projetée sur grand écran qui dévoilera le talent des créateurs Biotois. Une occasion privilégiée pour nouer l'identité culturelle ancestrale de notre commune avec le modernisme et le dynamisme de Sophia.

A partir de 18h jusqu'à 20H30, Esplanade St-Philippe

La soirée permettra au public de se retrouver pour un « after work » convivial et original :

- à 18H laissez vous surprendre par un spectacle de feu qui tissera un lien original entre l'histoire et la modernité de Sophia, le temps d'un spectacle éphémère époustouflant.
- de 10h30 à 20H30 détente assurée après une journée de travail à partager autour d'une



Verrière de l'esplanade Saint-Philippe



Spectacle de feu

session DJ Live en savourant un cocktail proposé par l'association des commerçants de Saint-Philippe.

Ne manquez pas ce premier rendez-vous HappyBiot@STPhilippe...

Renseignements :

- Office de Tourisme
04 93 65 78 00

ENVIRONNEMENT, CADRE DE VIE, TRANSPORTS

NETTOYAGE D'AUTOMNE

L'ensemble des élus remercie vivement les Biotois et Biotises qui se sont fortement mobilisés pour leur environnement lors des deux journées de nettoyages de printemps et d'automne. Grâce à

vous, **2 tonnes de déchets ont été enlevées au printemps et un record pour l'automne avec 2,4 tonnes d'ordures retirées de nos**



Les Biotises et Biotois se sont fortement mobilisés pour leur environnement

vallons. Nous vous donnons rendez-vous toujours plus nombreux l'année prochaine pour un moment convivial en faveur de l'environnement.



LE SIAQUEBA A SOUFFLÉ SES 20 BOUGIES !

Le Syndicat Intercommunal de l'Amélioration de la Qualité des Eaux de la Brague et de ses Affluents vient de fêter ses 20 années d'existence.

Son champ d'intervention s'étend sur 10 communes et a pour objet :

- la surveillance, l'entretien préventif et la restauration des cours d'eau,
- l'amélioration de la qualité des eaux et la protection du milieu naturel aquatique,
- la mise en œuvre et le suivi d'études générales relatives à la gestion des eaux et du milieu,
- la maîtrise d'ouvrage déléguée pour les travaux en rivière, la protection des berges contre l'érosion et la lutte contre les inondations,
- la participation aux groupes de travail pilotés par les partenaires institutionnels,
- l'assistance technique auprès des communes.

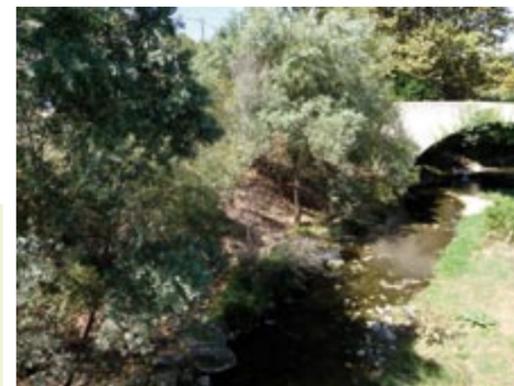
A l'occasion de cet anniversaire, les délégués et partenaires des communes concernées ont été invités sur différents sites pour une visite commentée des actions

du syndicat : Pont de la verrière à Valbonne (préservation de l'écosystème de la moyenne vallée), Pont Muratore à Biot (restauration des berges en génie végétal), Quartier de la Romaine à Biot (visite de la station de pompage alimentant Antibes), Vallon des Combes à Biot (bassin de rétention des crues), Quartier des trois moulins à Antibes (Aqueduc romain d'Antipolis sur le Goa). La matinée s'est achevée par un pique-nique champêtre à la maison de la nature et de l'environnement de Valbonne où Jean-Pierre MAURIN, Président du SIAQUEBA, dévoila le « rafraîchissant » site Internet du syndicat (www.riviere-brague.fr).



• Pascal Torrelli

Conseiller Municipal
Délégué à l'environnement, au développement durable et aux énergies renouvelables



Visite commentée des actions Siaqueba

ODEURS DE LA DÉCHARGE DU VALLON DE LA GLACIÈRE

L'exploitant du Vallon de la Glacière s'était engagé auprès du Préfet à terminer les travaux sur les casiers de la décharge au 15 septembre 2009, permettant ainsi de mettre un terme définitif aux odeurs nauséabondes que nous subissons depuis trop longtemps. Au début de ce mois d'octobre, les odeurs sont toujours omniprésentes.

Aussi, **vous pouvez manifester ces odeurs lorsque elles apparaissent** en appelant le

N° Vert : 0 800 77 48 05
(appel gratuit depuis un poste fixe).

La décharge de la glacière



Erratum

Dans l'article « La décharge de la Glacière fermera » paru dans le numéro de juillet/août 2009, une erreur s'est glissée au sujet de l'intitulé de la CLIS. Il s'agit bien de « La Commission Locale d'Information et de Sécurité de la décharge » et non de « La Classe d'Intégration Scolaire ».

■ GROUPE DE TRAVAIL – ETAT D'AVANCEMENT DE LA DEMARCHE « NATURA 2000 » SUR LE SITE DU DÔME DE BIOT (MASSIF DES ASPRES)

Le 2 octobre dernier, la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (CASA), opérateur du site Natura 2000 du Dôme de Biot depuis décembre 2008, a réuni l'ensemble des acteurs locaux dans le cadre de l'avancement de la procédure d'élaboration du plan de gestion, le Document d'Objectifs (DOCOB), de ce site naturel (voir Biot Infos mars-avril 2009, article *Natura 2000 : une démarche pour préserver la biodiversité à Biot*).

Cette réunion de concertation a été l'occasion de présenter les résultats des inventaires naturalistes et socio-économiques. Les premiers ont été confiés, dans le cadre d'un appel d'offre public, à l'Office National des Forêts (ONF) et au Conservatoire et Etudes des Ecosystèmes de Provence (CEEP). Il en ressort que ce site est riche de plusieurs habitats naturels et espèces faunistiques inscrits aux annexes de la directive européenne « Habitats ». Parmi les milieux exceptionnels du Dôme de Biot, on peut citer l'isoetion, qui se développe sur un substrat volcanique temporairement inondé, les steppes à graminées ou les forêts de chênes mixtes. Ce site abrite également une richesse animale exceptionnelle, protégée au niveau européen, national ou régional. Les chauves-souris et les insectes sont notamment remarquables. Toutefois, les experts ont mis en avant la nécessité d'inventaires complémentaires, à des périodes plus favorables, afin de refléter davantage la diversité faunistique du site. Au niveau socio-économique, le diagnostic réalisé par la CASA a identifié les principales activités humaines qui se déroulent sur ce site tels que la promenade, la cueillette



Le Dôme de Biot

de produits de la nature et la chasse.

Ce groupe de travail avait ensuite pour objectif de valider les enjeux et objectifs de conservation du site. La pression urbaine qui s'exerce tant du côté des domaines privés de Villeneuve-Loubet que du côté de Biot, a été clairement identifiée comme étant le principal facteur menaçant la bonne conservation des habitats et espèces protégés du site. L'accent devra également être mis sur la préservation des milieux ouverts, menacés par une dynamique naturelle rapide mais aussi par des espèces végétales invasives comme les « cactus raquettes ».

La prochaine étape de la démarche Natura 2000 est la définition des mesures de gestion concrètes du site. A cette occasion, une nouvelle concertation des acteurs locaux est prévue en février 2010.



Hyparrhenia hirta

Acteurs locaux présents :

Association Arezzo – CMA06 – CEEP – Rapporteur scientifique – Association socio-professionnelle pour le développement durable et la valorisation du paysage – ASEB – DDEA-STO – Mairie de Biot – FFR – Sous-Préfecture – CCRP06 – Holmag représentant la famille Malard – Association de quartier Saint-Julien Roquefort – Comité de pilotage Natura – DDEA – CRPF – UNSA – OPIE – Société de chasse Biot-Antibes – ONF – CEEP – CASA

■ UNE DÉCHARGE À LA CARRIÈRE DE LA ROQUE : LA CASA EXPRIME SON DÉSACCORD UNANIME

Le Maire de Biot émet un avis défavorable au projet de stockage de déchets inertes sur la commune de Roquefort les Pins.

Lors du dernier conseil communautaire de la CASA, Jean-Pierre Dermit, Maire de Biot, s'est fermement opposé à l'ouverture d'une nouvelle décharge de déchets inertes dans la carrière de la Roque, à Roquefort les Pins.

Voici ci-contre la motion qui a été adoptée en ce sens à l'unanimité, le 12 octobre 2009 dernier lors du Conseil Communautaire de la CASA.



OBJET :

Projet d'installation de stockage de déchets inertes dans l'ancienne Carrière de la Roque à Roquefort les Pins

CONSIDÉRANT

• que la vocation d'espace à enjeu de développement d'activités économiques, dans le cadre des extensions de la technopole de Sophia Antipolis, est identifiée, et affirmée, depuis longtemps, dans la Directive Territoriale d'Aménagement,

• que cette vocation a été très clairement confirmée dans le Schéma de Cohérence Territoriale de la Communauté d'agglomération Sophia Antipolis approuvé par le Conseil communautaire du 5 mai 2008, document non contesté,

• que le projet présenté par l'entreprise SPADA ne peut sérieusement être regardé comme un projet d'aménagement de zone de développement économique, extension de la technopole, et qu'il est de ce fait en l'état incompatible avec le SCOT,

• que la situation de déficit de sites destinés à accueillir les déchets inertes est parfaitement connue de longue date, qu'il appartenait au Plan Départemental des Déchets d'y apporter réponse en temps utile la CASA n'ayant pas vocation à pallier les conséquences de la carence du plan en la matière

• que les populations proches des sites du Jas de Madame, de la Glacière et de l'usine d'incinération d'Antibes/Vallauris ont déjà très largement contribué à la solidarité départementale dans ce domaine.

Pour l'ensemble de ces raisons, le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Sophia Antipolis, réuni le lundi 12 octobre 2009 en séance ordinaire :

>>>> EXPRIME son désaccord unanime sur le projet objet de la demande d'autorisation d'installation de stockage de déchets inertes déposé par l'entreprise SPADA,

>>>> DEMANDE au président de signifier cet avis défavorable à Monsieur le Préfet, dans le cadre de la procédure d'instruction en cours.

>>>> DEMANDE que les déchets soient dans la mesure du possible pré-triés et traités sur place, dans l'esprit de « chantiers propres ».

TRIBUNE LIBRE

Ne tirez pas sur le messenger ! Nous, vos 6 élus de l'opposition Mieux Vivre Biot, sommes vos porte-parole devant le Conseil Municipal, chaque fois que vous nous interpellez dans la rue ou sur notre site web pour faire valoir et transmettre votre point de vue, vos questions ou doléances. Nous sommes vos élus de l'opposition pour accomplir cette mission aussi bien au quotidien que les grands soirs de conseil municipal.

C'est par la place qu'il accorde à son opposition que l'on reconnaît

un système démocratique. Et que l'on reconnaît un grand maire !

Etre conseiller de l'opposition, c'est dire ce qui ne va pas, signaler par exemple l'insuffisance d'un projet, la violation d'une promesse électorale, l'absence de dimension environnementale d'un choix présenté, l'oubli de prendre en compte la parole de riverains ou d'une catégorie de nos concitoyens.

Tout cela semble insupportable pour notre majorité. Trop souvent, au



Les élus de la majorité ne portent pas d'armes. Aussi, nous ne pouvons tirer sur personne, encore moins sur un prétendu messenger. Nous pouvons être adversaires sur une idéologie mais nous ne sommes pas ennemis. C'est pourquoi les administrés constatent que nous n'entretenons pas la polémique avec le groupe d'opposition MVB. Nous ne répondons pas à ses provocations par tracts et blogs et mettons tout en œuvre pour donner à la Ville de Biot, l'envergure qu'elle mérite. Il faut accepter les différences.

Le débat, dans lequel l'ensemble des élus est légitime, doit toujours rester démocratique. Aujourd'hui nous nous devons d'être les garants d'une décision citoyenne. Nous répondrons toujours à nos détracteurs par l'action et le travail, et resterons à l'écoute de l'ensemble des administrés.

• Les élus de la majorité

lieu d'obtenir les réponses attendues à leurs questions, vos élus MVB reçoivent en retour ironie et sarcasmes. Attaque personnelle sur le messenger et procès d'intention sont devenus la règle. Alors que cela cesse ! Nous sommes vos élus, vos messagers. Nos questions posées en conseil municipal sont les vôtres. Ne tirez plus sur le messenger !

• **Raymond Rudio**
Conseiller municipal

SPORTS

■ SOFIAN BOUVET, UN BIOTOIS, CHAMPION DU MONDE ET CHAMPION D'EUROPE DE VOILE EN 470

Du haut de ses vingt ans, le Biotois Sofian Bouvet, affiche un palmarès sportif des plus impressionnants en remportant cette année un double titre de champion du Monde et champion d'Europe espoir de voile, en 470 à deux.

C'est à Thessalonique, en Grèce, et à Balaton en Hongrie, qu'il a pu concourir dans cette discipline olympique, en catégorie des moins de 21 ans.

Licencié au yacht club d'Antibes, il débute par la pratique de l'optimiste, puis rejoint le Pôle France Espoir à Brest. Il est actuellement aux portes de l'équipe de France senior, en compagnie de son co-équipier Jeremy Mion. Leur palmarès intègre également leur participation au scratch en course (14^{ème} au scratch en course Open Championnat du Monde et 12^{ème} au scratch en course Open

Championnat d'Europe). Les journées au pôle France sont rythmées en fonction des régates et des cours magistraux sur la stratégie et la tactique. Les entraînements à barrer quatre à cinq fois par semaine sont aussi l'occasion de tester le matériel et de fiabiliser le bateau.

Ce dernier a été offert aux deux jeunes par leur club respectif. Les voiles étant à la charge des deux compétiteurs, leurs travaux dans des voileries sont l'occasion d'obtenir des voiles neuves à des tarifs préférentiels.

Avec le projet de participer à la coupe de l'America, le must en matière de régate, le jeune Biotois mérite une attention toute particulière.

Qu'il nous soit permis de présenter à Sofian, les sincères félicitations de la Ville de BIOT.



Sofian Bouvet, champion du Monde et d'Europe espoir de voile



“ LE BIOT ATHLÉTIQUE CLUB

Le marathon Nice-Cannes aura lieu le 8 novembre 2009.

De nombreux coureurs du Biot Athlétique Club participeront à cette épreuve mythique. L'ensemble des 42,195 km du parcours se déroulant sur le bord de mer, vous pourrez admirer la course des athlètes, de 9h à 11h en vous plaçant au niveau de la gare de Biot.

• **Le webmestre du Biot Athlétique Club**
<http://www.biot-ac.net>
info@biot-ac.net
06 13 58 28 42



Parcours de 42,195 km sur le bord de mer



“ UNE BIEN BELLE RENCONTRE

C'est grâce au relationnel de Monsieur Edigio GUARINO dit « BABA » dans le monde du ballon rond et avec le support de Charles ROIG, Conseiller Municipal Délégué aux sports, que la commune a pu accueillir une constellation d'athlètes et de champions de haut niveau.

Le terrain du Stade Pierre BEL, très connu et prisé des équipes de football professionnel, a en effet été le théâtre d'un match amical entre l'équipe de France des Finances championne d'Europe amateur en 1989 et une équipe de l'administration des douanes, composée entre autre de :

- Philippe Bobillier **Champion du Monde** BareFoot (ski nautique pieds nus)
- Fabrice Guy **Champion olympique** de Combiné Nordique
- Sylvain Guillaume **Champion olympique** de Combiné Nordique (triple médaillé)
- Patrick Fine **Vainqueur d'une épreuve de Coupe du Monde** de Ski de Fond
- Gérard Faivre **Champion d'Europe** de ski d'alpinisme et sports aventures

Tous ces champions étaient réunis à l'occasion de l'anniversaire des 60 ans de leur manager Claude Vallion qui en plus de ses responsabilités d'entraîneur de ski de fond, ski d'alpinisme, football, sport aventure, a participé à cinq raids Gauloises.

Cet évènement a été l'occasion de tisser des liens entre les champions et le service Jeunesse et Sport ouvrant des perspectives d'échanges avec le Jura lors des sports d'hiver.

Cette rencontre laissera à tous le souvenir d'un moment fort, teinté de gentillesse et d'humilité comme savent en faire preuve les vrais champions.



En haut de gauche à droite : Ph. BOBILLIER, Ph. DUPONT et D. BAZOGE champion d'Europe de football amateur, J-Y. SAUTEREAU référent sport BIOT, S. GUILLAUME, Mr. Charles ROIG - Conseiller Municipal Délégué aux sports, Mlle Jessica SAUVAGE - trésorière US BIOT, Mme Sandrine MIRANDA secrétaire US BIOT.
En bas de gauche à droite : P. FINE, G. FAIVRE, Claude VALLION, Fabrice GUY.



En haut de gauche à droite : Ph. BOBILLIER, Ph. DUPONT et D. BAZOGE champion d'Europe de football amateur, J-Y. SAUTEREAU référent sport BIOT, S. GUILLAUME, Mr. Charles ROIG - Conseiller Municipal Délégué aux sports, Mlle Jessica SAUVAGE - trésorière US BIOT, Mme Sandrine MIRANDA secrétaire US BIOT.

En bas de gauche à droite : P. FINE, G. FAIVRE, Claude VALLION, Fabrice GUY.



Claude Vallion et Charles Roig, conseiller municipal délégué au sport

“ LA BOULE AMICALE BIOTOISE SUR TOUS LES FRONTS

LA SAINT-JULIEN

Grande première
Le championnat d'Europe des Boules Carrées a animé les rues du centre historique et sera sans doute reconduit. Une équipe de jeunes espoirs, Arnaud Ballatore, Novarese et Bertorello, l'a emporté de haute lutte.



Concours des jeunes



Il est vrai que J.L. Ballatore avait remporté le premier championnat du monde à Grasse. Notre maire Jean-Pierre Dermit aidé par P. Russo et A. Esposito s'est contenté de la consolante. Parmi les concours habituels celui des jeunes. Citons Eva Nobile, Fabien Sabatier, Vincent Amsellem, Benjamin, Loucas Mari et Sophie Owenhugnes, et disons-leur : à l'an prochain !

Le concours du jumelage avec Vernante

Comme d'habitude, la Boule Amicale Biotoise a fourni son lot de participants et mieux encore, l'équipe Henri Calleri et Jean Veniat ayant gagné le concours



Henri Calleri et Jean Veniat

organisé par la ville Vernante le 12 septembre.

Le concours départemental féminin

Organisé pour la première fois à Biot, il a permis à des doublettes venues de dix clubs différents : Antibes, Cannes, Saint-Laurent, Fréjus, Monaco et autres, de fournir un beau spectacle. La doublette biotoise Maryvonne Maro et Christine Marty est allée le plus loin ne s'inclinant qu'en demi-finale.

Bref, une période de vacances bien remplie.

CALENDRIER :

- 7 novembre 2009 : 1^{er} panier de Noël
- 14 novembre 2009 : Triplettes arrangées
- 15 novembre 2009 : 2^{ème} panier de Noël
- 21 novembre 2009 : Doublettes mêlées
- 28 novembre 2009 : Triplettes mêlées

- Pour la Boule Amicale Biotoise Claude Hurbain



Concours départemental féminin

“ LE BAC RANDO DANS LE HAUT-PAYS

Profitant de la douceur et du temps splendide dont nous bénéficions, nous randonnons dans le Haut-Pays, toujours aussi verdoyant. De St Etienne de Tinée, au départ du Pra (1700m), nous avons pu cheminer en boucle jusqu'aux lacs Morgon en Haute Tinée.

Du côté de Coursegoules, direction Gréolières, nous avons effectué une superbe randonnée au milieu des pâturages et des landes de genets, très beau panorama en cheminant vers les barres du Cheiron (1178m) et le mont Jerusalem (1768m).

De la Madonne des Fenestres, le circuit des lacs de Prals ou «cinq lacs» étagés dans la prairie entre 2260m et 2280m, permet de pénétrer au coeur du Mercantour, descente, versant opposé, jusqu'aux abords des vacheries.

Toujours avec ravissement, nous découvrons à chaque randonnée des paysages époustouffants de beauté.

Bac Rando
biot-rando.free.fr
04 93 74 32 64

“ CLUB U.S. BIOT FOOTBAL

Bonjour,

Permettez-moi de me présenter :
Jean-Louis SAUVAGE
Résidant à Biot depuis 1980
Moi-même sportif ; Judo ; Tennis
de Table jusqu'en 1990
Suivi sportif avec les enfants
dans différentes associations ;
Vélo Sprints Biotois ; et l'U.S. BIOT
dans les années 1990 et d'autres
encore.

Après la période des vacances
d'été, j'ai eu l'honneur de prendre
en charge la direction du Club
U.S. BIOT FOOTBAL.

Pour être dirigeant d'une asso-
ciation l'esprit d'équipe est de
rigueur.

Ensembles, anciens et nouveaux
membres, nous souhaitons apporter
des évolutions, qui plus est avec,
à ce jour, la venue d'autres asso-
ciations sportives dans l'enceinte
de la structure du stade.

L'échange convivial et la coalition
avec d'autres activités sportives,
ne peut être que positif.

MA MISSION : le fonctionnement

de l'association du club U.S BIOT,
la gestion et la communication
dans un esprit dynamique, avec
le bureau et l'aide fondamentale
des éducateurs et entraîneurs
pour tout le domaine Educatif
et Sportif.

En attendant le projet du futur
Complexe Sportif des Combes.

Les objectifs pour le CLUB :

- Pour les enfants, avec l'aide et l'accompagnement des parents ! bien entendu, leur apporter un équilibre, tant sur le plan sportif que sur le plan personnel.
- Favoriser l'ambiance du club, dans un esprit de bienveillance, avec une attention particulière sur la camaraderie, le respect et l'échange.
- Un relationnel psychologique des contacts d'enfants et joueurs entre eux.
- Permettre de faire évoluer le développement sportif et éducatif.
- Réaliser des stages pour tous les membres.
- Organiser des manifestations liées au foot (rencontres amicales & tournois).
- Établir un lien avec les autres associations de la commune.



Les poussins en plein échauffement

- Prévoir les fêtes (Noël, galette etc....) avec l'association des parents

Bien Sportivement

Le Président
Jean-Louis SAUVAGE



“ UN CLUB TENNIS DE TABLE À BIOT

La commune, depuis le mois d'octobre, accueille cette nouvelle discipline sportive dans la salle polyvalente du stade Pierre Bel (chemin des Combes). Ce club de tennis de table a vu le jour dans le but de faire connaître et d'enseigner cette activité au plus grand nombre.

En effet, cette activité est acces-
sible dès six ans (baby ping) et
jusqu'à plus de 70 ans.
Des créneaux horaires multiples
permettront à chacun de trouver
sa place en fonction de son âge,
mais aussi de son niveau.
Les entraînements sont assurés
par Aymeric Faure, titulaire d'un
brevet d'Etat.
N'hésitez pas à venir nombreux
pour « taper la balle », vous

bénéficierez de trois séances
gratuites.

Pour tous renseignements :
Union amicale Biot Tennis de
Table.
Tél. : 06 64 65 20 18
ou ttbiot@free.fr

“ UN MOTO CLUB VIENT DE NAÎTRE À BIOT

Le Moto Club Team G Force a pour objectifs principaux de rassembler des passionnés de moto, de promouvoir le sport motocycliste, de lutter contre les comportements routiers dangereux et de faire progresser les usagers de deux roues dans la maîtrise de leur machine.

Avec un Président fondateur compétiteur en Coupe de France Promosport (motocyclisme de vitesse), et un conseil d'administration composé de quatre pistards assidus, nous souhaitons faire profiter au plus grand nombre de notre expérience en compétition et en entraînement sur circuit pour faire progresser nos adhérents sur route et sur piste (perfectionner le freinage, comprendre l'importance du regard, perfectionner le maniement de la moto mais également faire prendre conscience des risques routiers).

Notre affiliation à la Fédération Française de Motocyclisme dès le début de l'année 2010 vous permettra de prendre vos licences sportives (compétition ou loisir) et d'officiels (commissaires, chronométreurs, directeurs de course...) dans notre Moto Club biotois.

Nos activités principales sont d'organiser des randonnées moto sur route et des journées sur circuit.

Pour 2010, nous planifions d'organiser deux journées d'initiation/perfectionnement sur circuit pendant lesquelles la pratique du deux roues sera reine. Pas de limitation de vitesse, ni de feu ou stop... encore moins de camion arrivant à contresens, ou des gravillons dans la trajectoire d'un virage en aveugle.

C'est le lieu de prédilection pour se « défouler » et se perfectionner en toute sécurité (présence de commissaires, d'un service de santé...) et cette activité est aussi bien destinée aux débutants qu'aux pilotes confirmés. La mise en place de groupes de niveaux permet également de se sentir à sa place et notre président vous prodiguera des conseils de trajectoire, de position sur la moto, quelques techniques de pilotage et de réglages du châssis. De par notre expérience et notre pratique, nous sommes convaincus que cette découverte et cet usage de la piste aura un impact fort sur nos comportements sur la route (baisse de la vitesse du fait d'une meilleure évaluation des risques, besoin de se « défouler » rassasié par la pratique sur circuit, meilleure maîtrise du deux roues dans des situations d'urgence...).

Depuis notre toute récente création, nous avons déjà accompagné et conseillé cinq pilotes sur circuit. Alors nous n'attendons plus qu'à satisfaire



d'autres motards comme eux et à partager ces moments avec vous.

Pour plus de renseignements concernant l'adhésion au Team G Force, n'hésitez pas à nous contacter par téléphone au 06 84 01 52 85 ou au 04 93 74 02 01 ou par mail sur teamgforce@free.fr et à visiter notre site Internet : <http://teamgforce.free.fr/>

“ Le Rugby Club Antibes Sophia-Antipolis remercie la municipalité de Biot pour la mise à disposition du stade de Biot le mercredi et le vendredi soir durant la période de remise en conformité de l'éclairage et des vestiaires du stade Gilbert Auvergne.

Le président du RCASA
Michel Gayno



“ VIS-TA-MINE

Fidèle à sa devise depuis 6 ans, « le sport pour tous dans la convivialité », Vis-ta-mine cette année encore a rencontré un vif succès : plus de 90 licenciés au 25 septembre, dont la majorité est biotoise.

A SAVOIR : Vis-Ta-Mine dispose de deux créneaux horaires à la salle des Croutons 152 route des trois Moulins à Super Antibes, de 15h à 16h les lundis et jeudis. Actuellement, ces cours sont fréquentés par les habitants du quartier de St Philippe qui, pendant que les enfants sont à l'école, peuvent s'occuper de leur forme et être libre le soir pour les devoirs. Il reste quelques places encore. L'essor de Vis-ta-Mine a permis d'accueillir deux nouveaux éducateurs l'année dernière et un autre

cette année.

Ainsi Vis-ta-Mine compte :

- 4 éducateurs titulaires du BE (Brevet d'Etat) Métier de la forme, garantissant ainsi une pratique de la gymnastique en toute sécurité (body sculpt, step, lia, stretching, pilates, marche nordique)
- 2 accompagnateurs montagne pour les randonnées (2 niveaux).

Le 30 janvier 2010 Vis-Ta-Mine organise son 1^{er} LOTO à la salle des Associations D'Antibes.

POUR EN SAVOIR PLUS :

- >>> 1 blog www.vis-ta-mine.skyblog.com
- >>> 1 site : www.vis-ta-mine.org (pour les bulletins d'adhésions, les dates des randonnées et des ballades)



“ LE KEIKO RYU AÏKIKEN, LE CLUB D'AÏKIDO DE BIOT

L'aïkido est un art martial non compétitif et non violent et une philosophie de vie, créé par Maître Ueshiba dans le Japon du 20^{ème} siècle.

Héritier des bushidos, l'aïkido, littéralement « la voie de l'union des énergies » ou « voie de la paix », est accessible à tous. Il permet d'acquérir une meilleure maîtrise de soi en canalisant la force et l'agressivité de l'adversaire. C'est un self-défense efficace puisque le combat cesse avant d'avoir commencé. C'est pourquoi il n'y a pas de compétition. Maître Ueshiba disait : « le but de l'aïkido n'est pas de corriger les autres mais de se corriger soi-même ».

Le Keiko Ryu Aïkiken, club d'aïkido de Biot, sera heureux de

vous accueillir pour deux cours d'essais gratuits et propose tous les vendredis à 18h30 des cours pour débutants et enfants. Cette année, trois stages sont prévus. Le dojo accueillera J.M. Staub en Novembre, D. Méjean en Mars et B. Guichard en Juin. Tous les trois sont 6^{ème} Dan ATDA et cumulent plus de 75 ans d'expérience Aïki !

Les entraînements ont lieu au dojo de Biot,

- le lundi de 12h15 à 13h45,
- le mercredi de 19h45 à 22h
- le vendredi de 18h30 à 20h.

L'inscription à notre dojo vous donne accès à trois autres dojos sur les Alpes Maritimes (Golfe-Juan, La Roquette, Coursegoules),

vous offrant ainsi la possibilité de pratiquer tous les soirs de la semaine.

N'hésitez pas à contacter Eric pour plus d'informations au 06 64 95 10 10 (e.auffret@laposte.net)

“ SI LE RALLYE DE HAUTE PROVENCE 2009 M'ÉTAIT CONTÉ PAR L'ÉQUIPAGE RALLYES DÉVELOPPEMENTS SERVICES...

En route pour les épreuves chronométrées. C'est avec un peu d'appréhension que la belle japonaise orange s'avance au départ de l'épreuve spéciale n°1. Il est vrai que Gilles THUBERT et Jean-Charles DESCAMPS se sont réunis pour l'occasion, 10 ans après leur dernière épreuve, alors que leur collaboration avait commencé lors de ce même rallye en 1995 ; il fallait donc qu'ils retrouvent leurs marques !

11^{ème} temps sur 122 concurrents au départ, et surtout 1^{er} de classe 1600 cm³ avec 0,1 s d'avance sur leur plus sérieux poursuivant ! La bataille est lancée !

Dans la seconde épreuve, l'équipage signe sa meilleure performance sur ce rallye : 8^{ème} temps « scratch », 3^{ème} au groupe, 1^{er} de classe.

Passage au parc d'assistance où la pluie commence à detremper la route. Grâce à l'avance acquise dans la première section pour la victoire en 1600cm³, l'équipage RALLYES DEVELOPPEMENTS SERVICES décide de ne pas prendre de risque et monte des pneus maxi pluie, la météo ayant annoncé de possibles orages localisés.

Ce choix leur permet d'accroître leur avance, en collant 13 secondes supplémentaires à leur plus sérieux adversaire (11^{ème} « scratch », 5^{ème} groupe, 1^{er} classe).

C'est dans l'ES4, la plus longue de ce rallye que Gilles et Jean-Charles creusent à nouveau l'écart, 15 secondes supplémentaires (12^{ème} « scratch », 4^{ème} groupe, 1^{er} classe).

Retour au parc d'assistance pour s'élaner de nuit. Gilles décide de monter les pneus « mixtes » plus adaptés selon lui aux conditions de route.

Bon choix, puisque la Honda améliore de nuit son temps précédent de 1 seconde et prend 18 secondes supplémentaires à la Saxo qui suit.

Le temps perdu sur les derniers kilomètres de part un problème mécanique est évalué à 10-15 secondes. L'objectif aurait pu être atteint : le 5^{ème} temps est à 13 secondes devant et c'est le meilleur temps du groupe !

13^{ème} temps dans le col de la mort d'Imbert et 2 secondes supplémentaires volées à la Saxo. Mais Gilles et Jean-Charles voudraient aussi défendre leur 3^{ème} place de groupe parmi la quarantaine de 2L engagées ! Leur avance de 41 secondes sur les 4^{ème} et 5^{ème} de groupe, en bataille acharnée, se réduit à 37 secondes à l'issue de ce chrono.

Dans l'épreuve suivante, l'Opel Manta qui occupait la 4^{ème} place abandonne et laisse sa place à la 205 qui se trouve à présent à 36 secondes de la Civic.

Au départ du dernier chrono, la tension monte d'un cran supplémentaire, sachant que certaines portions de la spéciales sont parcourues à 180 km/h et que la route est bosselée à souhait tout comme les cordes sont sales, autant de paramètres que Gilles redoute, maintenant que la course est jouée.

Même s'ils estiment ne pas avoir correctement piloté, Gilles et Jean-Charles terminent ce chrono à la 12^{ème} place et ren-



trent au regroupement final avec la victoire de classe 1600cm³, (objectif prioritaire au départ que de défendre la victoire acquise l'an passé), la troisième place de groupe (comme l'an passé aussi) et une place dans le TOP 10 (11^{èmes} l'an passé).

Ce résultat couronne les retrouvailles très appréciées de THUBERT - DESCAMPS et toute l'équipe s'est réunie pour fêter la victoire « la plus accomplie des 3 courses effectuées avec la Honda, sportivement et sur le plan de l'ambiance » dira Laurent, le préparateur.

Gilles tient à remercier et féliciter TOUTES les personnes ayant contribué à ce magnifique résultat car « moi, je suis le dernier maillon de la chaîne » dit-il.

Association RDS

NOUVEAU A BIOT

LE JARDIN DE BÉA

Découvrez chaque semaine les plaisirs et les saveurs des produits maraîchers fraîchement cueillis pour le plaisir de vos papilles.

Depuis le printemps dernier, la famille Le Gall vous accueille au sein de son exploitation agricole et horticole pour vous proposer à la vente un étal de légumes très diversifiés.

Une grande variété de choux, blettes, poireaux, tomates, carottes, courgettes, aubergines..., agrémenteront au fil des saisons vos plats cuisinés. Deux formules s'offrent aux amateurs avec une vente au détail ou par paniers gourmands aux compositions de saison.

Par respect pour l'environnement, l'exploitation utilise des méthodes de lutte alternatives aux pesticides chimiques en important des auxiliaires (petits insectes) pour une

production en lutte intégrée sous l'œil bienveillant d'un technicien de la Chambre de l'Agriculture. Son adhésion à l'Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne (AMAP) est également un gage de qualité avec une agriculture de proximité, socialement équitable et écologiquement saine, des produits frais et un véritable retour à la nature.

Allez à la rencontre du Jardin de Béa qui se fera un plaisir de vous informer, d'échanger conseils et recettes. Redécouvrez, le temps d'un instant, le bonheur de faire votre marché en toute convivialité.

Un plaisir à partager toute l'année sans modération !

• LE JARDIN DE BÉA

Vente au détail **les lundis et vendredis** de 17h à 19h

Panier fraîcheur sur commande
877, chemin des Soulières
Tél. : 04 93 65 66 66



UN JEUNE CHEF CUISINIER À VOTRE DOMICILE

L'art d'inviter et de recevoir à domicile en toute tranquillité, c'est désormais possible avec **Edouard Andrin un jeune chef biotois formé dans les meilleurs restaurants français.**

Après avoir côtoyé le restaurant de l'hôtel du cap Eden Roc** à Antibes Juan les Pins, le Burhiesel*** à Strasbourg,** inscrit au guide Michelin, Relais & Châteaux, relais Gourmands, où son talent a toujours fait l'unanimité, Edouard crée aujourd'hui sa propre cuisine, un mélange d'exotisme et de tradition, pour le plus grand bonheur des particuliers.

Vous n'avez pas toujours le temps

ou les talents nécessaires... Le concept de la cuisine à domicile est une façon de recevoir originale, novatrice, dans un cadre familial et qui ne génère que des avantages. Quand le restaurant vient chez vous, c'est la certitude de recevoir sans fausse note, dans une ambiance chaleureuse et conviviale.

Un dîner en amoureux, entre amis, un besoin d'évasion, de découvrir de nouveaux horizons culinaires ou tout simplement se rappeler les saveurs d'antan, Edouard organise toutes vos envies en concoctant dans votre cuisine des plats personnalisés aux ingrédients sélectionnés spécialement pour vos réceptions.

Pour plus d'originalité, plusieurs concepts s'offrent également à vous comme la dégustation de verrine, le « fingers food », la livraison de pique-nique... Pour toutes les occasions vous pouvez découvrir et faire partager une cuisine de qualité en fonction de vos désirs.

• **Edouard Andrin**
edandrin@hotmail.com
06 14 78 44 96

UN COACHING CORPOREL INDIVIDUALISÉ ET ADAPTÉ

Professeur de danse Modern Jazz et coach personnel diplômée d'Etat, **Elise Alexeline** vous accueille avec convivialité dans son studio de Biot pour un accompagnement physique sur mesure répondant à vos attentes.

C'est en adaptant les exercices à chaque personnalité, en fonction de votre sensibilité et votre capacité physique, qu'Elise met en place des entraînements, qui seront vous motiver et vous faire progresser à votre rythme. Travailler la souplesse, le renforcement musculaire, l'amélioration de l'équilibre et de la coordination, la perte ou la stabilisation de poids, la préparation physique occasionnelle...contribue à éveiller votre bien être corporel et mental.

Danseuse et interprète pour Kamel Ouali et Rheda avec lesquels elle a dansé lors de tournées internationales, de shows télévisés et de défilés de mode dansés, Elise allie discipline et fantaisie et vous apporte également son expérience



scénique. Au travers de cours collectifs, vous pourrez partager votre plaisir pour la danse Modern Jazz ou tout simplement vous orienter vers une remise en forme dansée. Un pertinent cocktail qui alterne exercices de gymnastique et chorégraphies.

Sédentaire, en activité ou à la recherche d'un équilibre, quel que soit votre âge, le coaching à domicile est une valeur sûre pour entretenir ou améliorer votre forme physique en toute sérénité et originalité, alliant effort et complicité.

• www.elisealexeline.moonfruit.fr
alexeline.elise@wanadoo.fr
746, route de Valbonne
06410 Biot - Tél. 04 93 33 46 58
Mobile : 06 62 87 40 40

NOUVEAU ! ÉTOFFES VENUES D'AILLEURS AU MAS DES ORANGERS...

Le Mas des Orangers, boutique spécialisée dans la vente de produits raffinés, étend son activité.

En partenariat avec l'entreprise biotoise Idea Plus, le magasin offre aujourd'hui une nouvelle gamme textile de qualité. Étoles, écharpes, sacs, accessoires, bonnets ou encore foulards de fabrication artisanale indienne sont désormais à votre disposition au cœur du centre historique. De quoi ravir vos envies d'ailleurs et trouver des cadeaux originaux pour les fêtes de fin d'année.



• **Le Mas des Orangers**
3 rue des Roses
Tel : 04 93 65 18 10
Site Internet :
www.lemasdesorangers.com

Home staging ou Home relooking, Maison Modèle met son expertise professionnelle au service de votre intérieur !

• **Maison Modèle**
Sylvie Aldebert
Tel : 06 48 21 65 00
www.maison-modele.fr

MAISON MODELE : L'EXPERT DE VOTRE INTÉRIEUR

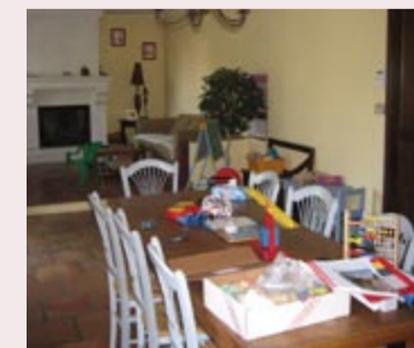
Vous possédez un bien immobilier que vous n'arrivez pas à vendre, vous souhaitez changer d'intérieur sans déménager : Maison Modele est à votre service.

Créée en été 2009 par Sylvie Aldebert, décoratrice d'intérieurs, l'entreprise Maison Modele importe le concept américain de home staging ou marketing immobilier.

Sylvie met son savoir-faire et son œil d'expert à votre service pour rendre votre maison attractive. Grâce à ses techniques de décoration, une organisation dans l'espace et du bon sens, Maison Modele va permettre à votre bien de se détacher des autres biens à la vente en provoquant le coup de cœur de l'acheteur pour aboutir à une offre rapide. En qualité de décoratrice d'inté-

rieurs, Sylvie Aldebert propose également de relooker votre intérieur et votre extérieur afin qu'ils soient en accord avec vos goûts, votre personnalité et votre mode de vie.

Le mobilier et les objets déjà existants seront, dans la mesure du possible, réemployés ou dé-tournés afin que les travaux ne soient trop onéreux.



Avant relooking



Après relooking

LA CLINIQUE VÉTÉRINAIRE DE BIOT 3000 CHANGE DE PROPRIÉTAIRE

Madame Combe, vétérinaire, succède aujourd'hui au Docteur Blein désormais à la retraite, pour prendre soin de vos animaux de compagnie tout au long de l'année.

• **Clinique Vétérinaire de Biot 3000**

Tél : 04 93 65 07 07

Horaires d'ouvertures :
9h à 12h - 14h30 à 18h30
Fermé le mercredi et le samedi après-midi

SECOND SCHOOL : LA CLÉ DE LA RÉUSSITE À VOS EXAMENS !

Créée au mois de septembre par Stéphane Bourrelly, étudiant en management et administration des entreprises et titulaire d'un Master 2 de polytechniques, l'association Second School offre la possibilité aux élèves des établissements secondaires de bénéficier de cours de soutien en maths et en anglais.

Stéphane professeur de maths et Lorenzo Ré, professeur d'anglais proposent aux étudiants de 3^{ème} et de Terminale, de préparer leur brevet et baccalauréat sereinement, en mettant à leur service leurs connaissances et leur pédagogie.

L'expérience de l'équipe de Second School a également démontré que les jeunes souhaitent simplement comprendre et s'exercer et non être assistés en cours particuliers. Les cours dispensés tous les samedis matin sont donc collectifs (10 personnes maximum). Des tarifs accessibles sont ainsi pratiqués et permettent au plus grand nombre de bénéficier de cours soutien scolaire pour appréhender en toute confiance leur diplôme.

Renseignements, informations et tarifs sur www.second-school.fr

NOUVEAU : LA BEAUTE BIO

En cette fin d'année, la BIO-ESTHETIQUE arrive à L'ESPACE BIEN-ETRE BIEN, basée sur 40 ans d'expérience au service de la Beauté : « de la Nature pour l'Etre Humain ».

Des cosmétiques BIO puisés dans la nature, des plantes médicinales sélectionnées, un concept de soin unique basé sur l'autocorrection de la peau.

La BIO-ESTHETIQUE (Cosmétiques Dr. Hauschka) est dotée du label « Cosmétique certifiée d'Origine Naturelle » suivant les critères rigoureux du BDIH.

• **L'espace bien-être bien**
Centre Commercial BIOT 3000
495, Route de la Mer
06410 BIOT
Tel : 04.93.65.71.84
www.lespace-bienetrebien.com

L'ATELIER DE COUTURE NIMBUS S'INSTALLE PROVISOIREMENT À VALBONNE

En raison de travaux dans le local de Biot, l'atelier Nimbus est provisoirement installé à l'Espace du Chêne Vert - 24, chemin de Darbusson à Valbonne (à côté de Carrefour Market).

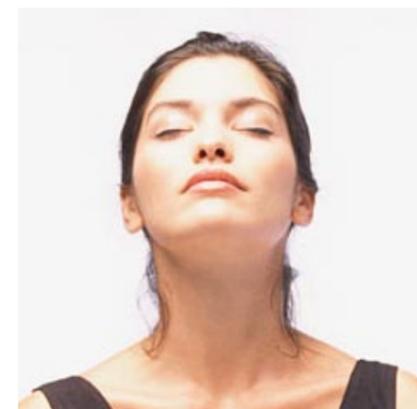
Mary, la couturière, vous attend dans son atelier pour toutes vos confections.

Tél : 06 20 42 40 60

NOUVEAUTÉ AU RESTAURANT LE MIGRANIER

Midi et soir, le restaurant le Migranier livre votre déjeuner et votre dîner au bureau ou à votre domicile. Plats du jour, plateaux découverts ou pizzas régaleront les gourmands sans se déplacer !

• **Restaurant Le Migranier**
14, chemin Neuf
Tel : 04 93 65 18 20



ETAT CIVIL

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES CHANGEMENT DE DOMICILE SUR LA COMMUNE

L'inscription sur les listes électorales n'est pas seulement un devoir civique, mais résulte également d'une obligation légale en vertu de l'article L.9 du code électoral. Elle est indispensable pour pouvoir voter.

Les demandes d'inscription peuvent être effectuées en mairie jusqu'au 31 décembre 2009 inclus. Elles doivent être déposées par les intéressés eux-mêmes. Les inscriptions déposées en 2009 et retenues par la commission administrative permettront de voter à compter du 1^{er} mars 2010.

Tous les Français et Françaises majeurs jouissant de leurs droits civiques et politiques et qui ne sont pas déjà inscrits sur une liste électorale ou qui ont changé de commune de résidence doivent solliciter leur inscription. Les jeunes Françaises et les jeunes Français qui auront 18 ans au plus tard le 28 février 2010 doivent prendre contact avec leur mairie au plus tard le 31 décembre 2009.

■ Les ressortissants des autres États

membres de l'Union européenne peuvent demander à être inscrits sur les listes électorales complémentaires en vue notamment des élections européennes à venir, au plus tard le 31 décembre 2009.

Les électeurs ayant changé de domicile à l'intérieur de la commune sont invités à indiquer leur nouvelle adresse à la mairie pour permettre leur inscription sur la liste du bureau de vote auquel ils doivent désormais être rattachés, au plus tard le 31 décembre 2009.

Les électeurs déjà inscrits sur une liste électorale n'ont aucune formalité à accomplir s'ils n'ont pas changé de domicile ou de résidence au sein de la commune.

Pièce à produire à l'appui des demandes d'inscription :

Pour se faire inscrire sur les listes électorales, tout demandeur doit faire la preuve de sa nationalité, de son identité et de son attaché avec la commune.

• La preuve de la nationalité et de l'identité peut s'établir notamment

par la présentation d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport en cours de validité ;

• L'attache avec la commune peut être établie par tout moyen pouvant justifier, soit du domicile réel, soit des six mois de résidence exigés par la loi (avis d'imposition, quittances de loyer, d'eau, de gaz ou d'électricité...). Le droit à l'inscription au titre de contribuable s'établit par la production d'un certificat du service des impôts ou, à défaut, des avis d'imposition des cinq années en cause.

Renseignements :

Service Population et Citoyenneté du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h.

Tél : 04 92 91 55 81
04 92 91 55 82.



• **Sylvie Santagata**
1^{ère} Adjointe
Déléguée au personnel, à la population et à la vie associative

CARNET NAISSANCES

- **Couturier Candice**, née le 17 juillet 2009
- **Jonsson-Leclerc Eléa, Astrid, Nancy**, née le 27 juillet 2009
- **Mauro Eva**, née le 03 août 2009
- **Perez-Parodi Léa**, née le 9 août 2009
- **Daguzan Hugo**, né le 12 août 2009
- **Tosi Carla, Valérie**, née le 17 août 2009
- **Miaux-Da Conceição Elisa**, née le 17 août 2009
- **Lamponi Meylie** née le 26 août 2009
- **Mutch Bliss**, né le 28 août 2009
- **Trules-Andréani Chris, Jay**, né le 9 septembre 2009
- **Trinquet Antoine, Jean, Bernard**, né le 10 septembre 2009
- **Boschet Baptiste, Stéphane, David**, né le 10 septembre 2009

- **Griffith Dexter, Richard, Glyn**, né le 22 septembre 2009
- **Bellengier Inès, Yasmine**, née le 24 septembre 2009
- **Deronne Nila, Cécile, Jeanne**, née le 25 septembre 2009
- **Camerini Nina**, née le 1^{er} octobre 2009

MARIAGES

- **Caroline LONG avec Laurent RUGGERO** le 5 septembre 2009
- **Sergio BEKER avec Pascale FISCHER** le 5 septembre 2009
- **Elisa MADELAINE avec Thierry VIENOT** le 11 septembre 2009
- **Nathalie PICARD avec Franck DALMASSO** le 12 septembre 2009
- **Ilse DE KESEL avec Bernard HASCHER** le 12 septembre 2009
- **Abdelaziz DOUAIRI avec Ikram**

- **EL AMRI** le 26 septembre 2009
- **Sandrine MARCEL-REGNIER avec Michel PAVAN** le 26 septembre 2009
- **Cécile AZEMA avec Julien ADAM** le 2 octobre 2009
- **Stephanie HOWARD-WILLIAMS avec Glen WOOLLACOTT** le 3 octobre 2009

DÉCÈS

- **Jean Dalmasso** décédé le 28 juillet 2009
- **Giuseppe Dalmasso** décédé le 31 juillet 2009
- **Jean-Marc Bastari** décédé le 13 août 2009
- **Joseph Giudice** décédé le 13 septembre 2009
- **Jacqueline Lesbros veuve de Auguste Olivari** décédée le 29 septembre 2009

INFOS PRATIQUES

PAROISSE DE BIOT

• **Permanences d'accueil à la Maison Paroissiale (Presbytère)** de Biot (*baptêmes, mariages*), place d'Eglise, chaque mercredi de 15h à 19h. **Tél : 04 93 65 00 85**, www.ndsagesse.com

• **Pour les mariages et baptêmes en 2010**, prendre contact dès maintenant avec la Paroisse au **Tél : 04 93 65 00 85**.

• **Messes à Biot** : le samedi à 18h. **Jours de fêtes** : messe à 11h. **En semaine** : chaque mercredi à 12h15.

• **Fêtes de la Toussaint**
Samedi 31 octobre : messe habituelle à 18h.
Dimanche 1^{er} novembre : messe de la Toussaint à 11h.
Messe à Valbonne : 9h15 et à Sophia à 11h.

Bénédictio des tombes : 15h. au vieux cimetière 16h. à La Rine ;

• **Samedi 28 novembre** : entrée dans l'Avent.

• **Samedi 5 décembre** : messe de réconciliation.

• **Fêtes de Noël** :
Messes du 24 décembre :
19h : Sophia (Saint Paul des Nations)
22h30 : Valbonne
24h : Biot, messe de minuit avec l'Amicale des Traditions (crèche vivante, chants provençaux et partage des offrandes après la messe)

• **Jour de Noël** :
Messe à 9h15 à Valbonne,
11h à Biot et à Sophia Antipolis.

• **Exposition Biblique** : « Histoire de la Bible » : Valbonne, du 15 octobre au 1^{er} décembre

• **Concerts** : messe dite des Moineaux de Mozart par le Choeur Amadeus.

Le 4 décembre à 12h30 et le 5 décembre à 18h à Sophia Antipolis.

Le 6 décembre à 18h à Valbonne : concert par la chorale Vocalis de Cannes



Les 10, 11, et 12 décembre à Valbonne Riviera International Singers.

• **Catéchèse** : la rentrée a eu lieu à Biot le 30 septembre. On peut toujours s'inscrire.

Soirée pour étudiants et jeunes professionnels sur le thème Vie Affective le 15 décembre à Sophia Antipolis.

PETITES ANNONCES

• Particulier vend : - une bibliothèque Roche Bobois placage merisier, modèle «LATINA», étagères + vitrine coulissante + deux portes latérales, dimensions : L 287 x H 229 x P 050 prix neuf en 1999 : 4820 euros, vendue 2000 euros

- une bibliothèque Roche Bobois placage merisier, modèle «BIBHOP», plusieurs alvéoles + emplacement TV avec deux grands tiroirs + une alvéole avec porte, dimensions : L 265 x H 158 x P 55 prix neuf en 1999 : 2740 euros, vendue 1300 euros

- une commode blanche Jacadi chambre enfant, très bon état, deux portes et deux tiroirs, belle décoration façade, 80 euros

Les photos sont disponibles par mail pour tous les meubles, sur demande téléphonique : Port: 06 98 16 77 03 (prix à débattre).

• Vends tapis de marche 50 euros, deux poêles à pétrole à mèche 20 euros, un magnétoscope 50 euros. Tél. : 04 93 65 16 44

• Achète petits meubles bas deux portes, hauteur de 90 à 120 cm et longueur de 80 à 90 cm. Port. 06 19 67 10 36

• Vends deux banquettes cuir deux places, chacune convertibles en un lit une place avec sommier et matelas, 150 euros chacune ou 200 euros les deux. Vends également un lit gigogne « Fly » en pin avec

sommier lattes, 100 euros + meuble étagère assorti, 40 euros. Port. 06 67 64 37 96

• A vendre frigidaire 1,30m max, bon état marque Vedette, valeur 499 euros, bradé 150 euros. Port. 06 99 19 33 79

• Vends chambre à coucher moderne bon état, valeur 1000 euros, à vendre 500 euros, deux étagères d'angles couleur miel, hauteur 2m à vendre 50 euros les deux, bureau couleur beige, bon état, valeur 100 euros, cédé 40 euros. Tél. 04 92 94 08 98 - 06 09 58 91 04

• Etudiante sérieuse, 23 ans, cherche garde d'enfants, soirées et week-end Biot Village et ses environs. Tél. : 06 19 57 43 90

• Couple cherche T2 rez-de-jardin à louer Biot et alentours Port. 06 85 86 62 09

• Cherche 2 pièces à louer, vide ou meublé, avec parking, Biot et ses alentours. Port. 06 20 89 31 95

• Loue emplacement pour petite voiture, 60 euros par mois. Port. : 06 68 84 48 42

• Cherche terrain à louer pour potager. Port. : 06 22 16 82 58

• Cherche terrain à louer à Biot de préférence, pour une durée de 3 à 5 ans, environ 3000 m² facile d'accès. Le terrain sera utilisé pour une activité de loisirs destinée aux enfants. Cette activité ne nécessitera pas de construction ou de modification. Notre société est enregistrée et

assurée. Contact : g-simmons@hotmail.com.

• Urgent, cherche 2P à louer Biot et alentours Port. : 06 72 62 54 22

• Couple recherche location villa T4, Biot et alentours. Port. 06 15 48 45 07

• Couple avec deux enfants recherche une maison (de 4 pièces minimum avec jardin) ou un terrain constructible (de 800 à 1200 m² environ) sur Biot, à proximité de l'école Olivari ou à quelques minutes en voiture de celle-ci. Pour tout contact, tel au 06 98 98 74 89.

• Vends guitare Idanez GSA60 bleue, très bon état, une corde à changer, vendu avec une housse et un ampli Marshall MG10CD, 190 euros. Port. : 06 03 78 50 16

• Vendre lit une place en patines anciennes jaune pâle, très bon état, prix fixé. Tél. 04 92 94 09 26 - 06 07 56 45 38

• Particulier vend tableaux, objets d'art, peintures égyptiennes, man-teaux de fourrure (vison, renard argenté). Port. : 06 30 15 02 22

• Cherche femme de ménage 3h/ semaine, secteur de la Vallée Verte Tél. 04 97 23 90 52

• Un adorable cheval sur Biot cherche un(e) cavalier(e) de bon niveau pour une demi-pension sérieuse. Pour plus de renseignements, veuillez contacter le 06 21 39 78 41

• Donne adorable chaton femelle de 6 mois. Tél. : 06 29 95 51 54

NUMÉROS UTILES

MAIRIE DE BIOT

■ **STANDARD**
04 92 91 55 80
Fax : 04 93 65 18 09
du lundi au vendredi
8h30 à 12h30 - 13h30 à 17h

■ **DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES**
04 92 91 55 90
04 92 91 55 91
du lundi au vendredi
8h30 à 12h30 - 13h30 à 17h
dgs@biot.fr

■ **RESSOURCES HUMAINES**
04 92 91 55 84/85/86
du lundi au vendredi
8h30 à 12h30 - 13h30 à 17h
drh@biot.fr

■ **CABINET DU MAIRE**
04 92 91 55 87
du lundi au vendredi
8h30 à 12h30 - 13h30 à 17h
cabinet-maire@biot.fr

■ **FINANCES**
04 92 91 55 94
du lundi au vendredi
8h30 à 12h30 - 13h30 à 18h
finances@biot.fr

■ **CCAS**
04 92 91 59 70
ccas@biot.fr

■ **LOGEMENT EMPLOI**
04 92 91 59 75
vie-sociale@biot.fr

■ **MISSION LOCALE**
04 92 91 79 74

■ **AVIE**
04 93 65 29 88

■ **ASSISTANTE SOCIALE**
04 92 91 59 79

■ **PETITE ENFANCE**
04 92 91 59 80
petiteenfance@biot.fr

■ **COMMUNICATION**
04 92 91 55 74
infos@biot.fr

■ **JEUNESSE ET SPORT**
04 92 91 22 62
ctl@biot.fr

■ **ESPACE DES ARTS**
04 93 65 07 02
Fax : 04 93 65 73 77
Lundi de 14h à 18h
Mardi, jeudi, vendredi de 14h à 20h
Mercredi de 9h à 20h
Samedi de 9h30 à 16h30
Fermé pendant les vacances scolaires
eac@biot.fr

■ **CULTURE ET EVENEMENTIEL**
04 93 65 78 08
culture@biot.fr

■ **BIBLIOTHÈQUE GEORGE SAND**
Place de l'Eglise 06410 BIOT
Mardi : 9h30 - 12h et 15h - 18h30
Mercredi : 9h30 - 18h
Samedi : 9h30 - 12h et 14h - 18h
04 93 65 57 99 (tél/fax)
bibliotheques@biot.fr

■ **BIBLIOTHÈQUE SAINT-EXUPÉRY**
40, avenue St Philippe 06410 BIOT
Mardi, Jeudi et Vendredi : 16h30 - 18h30
Mercredi : 9h30 - 18h30
Samedi : 9h30 - 12h30
04 93 65 24 54 (tél)

■ **ESPACE MULTIMÉDIA**
04 93 74 58 69
espacemultimedia@biot.fr

■ **POLICE MUNICIPALE**
04 93 65 06 66
Fax : 04 93 65 01 12
police-municipale@biot.fr

■ **GENDARMERIE**
04 93 65 22 40

■ **SERVICE ACCUEIL DES HABITANTS ET VIE CIVILE**
du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h30 - 13h30 à 17h
04 92 91 55 81
etat-civil@biot.fr

■ **OFFICE DE TOURISME**
04 93 65 78 00
04 93 65 78 04
tourisme@biot.fr

■ **FISAC**
04 93 65 78 09
Fax : 04 93 65 18 09
du lundi au vendredi
9h à 12h - 14h à 18h
fisac@biot.fr

■ **SERVICES TECHNIQUES**
04 93 65 12 21
techniques@biot.fr

■ **URBANISME**
04 93 65 78 89
urbanisme@biot.fr

■ **AFFAIRES SCOLAIRES**
04 92 91 52 11
du lundi au vendredi
8h30 à 12h30 - 13h30 à 17h
pole-education@biot.fr

■ **INSCRIPTIONS SCOLAIRES**
04 92 91 52 17

■ **SERVICE DES SPORTS**
04 92 91 52 11
sports@biot.fr

■ **GUIPII**
04 92 91 52 13
www.biot.fr

■ **CLSH Olivari**
04 92 38 07 60
Fax : 04 92 38 17 19

■ **ÉCOLES, COLLÈGES ET LYCÉES**
Ecole Olivari
Maternelle : 04 92 38 17 16

Primaire : 04 92 38 17 17

École Saint-Roch
Maternelle : 04 93 65 05 88
Primaire : 04 93 65 05 82

École Moulin Neuf
Maternelle : 04 93 65 53 24
Primaire : 04 93 65 53 23

École Langevin
04 93 65 12 81

Collège de l'Eganaude
04 97 23 42 20

Collège Niki de Saint Phalle
04 92 91 51 30

Centre International de Valbonne
04.92.96.52.00

Lycée de Valbonne Sophia Antipolis
04 97 97 33 00

■ **SAPEURS POMPIERS**
Urgences 18
Incendie, Accident 04 93 65 17 18
Fax : 04 93 65 02 24

■ **URGENCES MÉDICALES 15**

■ **LA POSTE**
04 93 65 11 49

AGENDA

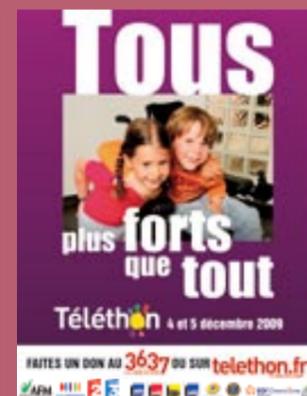
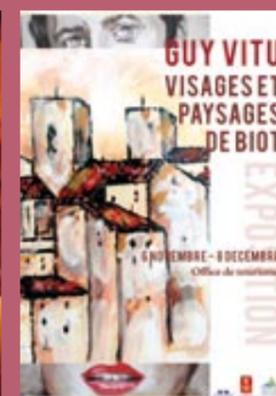
- Mercredi 4 novembre :** Atelier d'écriture senior « L'encrier de Biot » de 14h30 à 16h – Arlequino
- Vendredi 6 novembre :** Vernissage de l'exposition « Guy VITU – Visages et paysages biotois » 18h30 Office de Tourisme
- Samedi 7 novembre :** Atelier et cuisson Four Communal, 9h – 17h
- Dimanche 8 novembre :** Atelier et cuisson Four Communal, 9h – 17h
- Mardi 10 novembre :** Atelier d'illustration Adultes - bibliothèque George Sand de 19h30 à 22h30
- Mercredi 11 novembre :** Cérémonie du 11 novembre
- Vendredi 13 novembre :** Cinéma à l'Espace des Arts et de la Culture, « Là-Haut » à 20h30
- Samedi 14 novembre :** Fête des châtaignes de 14h à 18h – Place De Gaulle
- Lundi 16 novembre :** Bourse au ski et vêtements d'hiver - APE du Moulin Neuf Salle des Associations
- Mardi 17 novembre :** Bourse au ski et vêtements d'hiver - APE du Moulin Neuf Salle des Associations
- Mercredi 18 novembre :** Atelier d'écriture senior « L'encrier de Biot » de 14h30 à 16h – CCAS
Bourse au ski et vêtements d'hiver - APE du Moulin neuf - Salle des Associations
Permanence de la sécurité sociale – salle des Adjoints
- Jeudi 19 novembre :** Bourse au ski et vêtements d'hiver - APE du Moulin neuf Salle des Associations
- Samedi 21 novembre :** Comité de lecture « Rencontres de Lecteurs » Bibliothèque St Exupéry - de 10h30 à 11h30
- Mardi 24 novembre :** Atelier d'illustration Adultes bibliothèque George Sand de 19h30 à 22h30
- Vendredi 27 novembre :** Cinéma à l'Espace des Arts et de la Culture, « Fame » à 20h30
- Mercredi 25 novembre :** Atelier d'écriture senior « L'encrier de Biot » de 14h30 à 16h – Arlequino
- Samedi 28 novembre :** Théâtre « Ils se sont aimés », Espace des arts et de la Culture, 20h30
- Dimanche 29 novembre :** Théâtre « Ils se sont aimés », Espace des arts et de la Culture, 20h30
- Mercredi 2 décembre :** Atelier d'écriture senior « L'encrier de Biot » de 14h30 à 16h – CCAS
- Vendredi 4 décembre :** Réunion publique de concertation (ZAC des Bâchettes) TELETHON
- Samedi 5 décembre :** Atelier et cuisson Four Communal, 9h – 17h TELETHON
- Dimanche 6 décembre :** Atelier et cuisson Four Communal – Vente TELETHON, 9h – 17h
- Mardi 8 décembre :** Atelier d'illustration Adultes - bibliothèque George Sand de 19h30 à 22h30
- Mercredi 9 décembre :** Atelier d'écriture senior « L'encrier de Biot » de 14h30 à 16h – L'Arlequino
- Jeudi 10 décembre :** Conseil Municipal, 19h30 – salle des Associations
- Vendredi 11 décembre :** Cinéma à l'Espace des Arts et de la Culture, « Mission G » à 18h00 • « THIS IS IT » à 20h30
Présentation de l'Agenda et remise du trophée des sports
- Samedi 12 décembre :** FÉERIES DE NOËL :
14h : Ateliers au four communal, ateliers boules enneigées, peinture sur bois et peinture sur céramique - place des Arcades
16h : Ateliers bougies - rue Saint Sébastien
• 14h – 16h : Atelier bougies Rue St Sébastien
• 14h – 16h : Parade de Noël LES LUTINTAMARRES déambulation centre historique
• 15h : Chorale au Jardin F. Mistral
• 16h30 : Spectacle sue glace, inauguration de la patinoire, dégustations du fougassoun et chocolat chaud offert par l'Amicale des Traditions
• 20h : Théâtre « Alice et la maison du miroir » - Espace des Arts et de la Culture
- Dimanche 13 décembre :** FÉERIES DE NOËL :
• 14h : Atelier de verre - Verrerie Pascal Guyot
Contes d'hiver et de Noël - L'Arlequino
• 16h : Goûter place De Gaulle
• 17h : Défilé aux lucioles - trio Butterfly
• 18h : Spectacle «Le feu ça brûle» - Jardin F. Mistral
• 20h : Théâtre « Alice et la maison du miroir »
- Mardi 15 décembre :** Atelier d'illustration Adultes - bibliothèque George Sand de 19h30 à 22h30
- Mercredi 16 décembre :** Atelier d'écriture senior « L'encrier de Biot » de 14h30 à 16h – CCAS
- Jeudi 17 décembre :** FÉERIES DE NOËL : Vernissage - Exposition Les arts et métiers de Biot - Office de Tourisme, 18h
Déjeuner de Noël des seniors biotois
- Samedi 19 décembre :** Comité de lecture « Rencontres de Lecteurs » Bibliothèque St Exupéry - de 10h30 à 11h30
FÉERIES DE NOËL :
• 14h : Atelier au four communal
• 14h : Ateliers Création de boules enneigées et peinture sur bois - Place des Arcades
• 14h - 16h : Atelier de peinture sur céramique - Place des Arcades
• 14h - 17h : Atelier de création de bougies - Rue St. Sébastien
• 15h : Tirage au sort de la tombola des commerçants et Artisans - Place De Gaulle
• 16h : Dégustation de Fougassoun et chocolat chaud offert par l'Amicale biotois des traditions
- Dimanche 20 décembre :** FÉERIES DE NOËL :
• Atelier Pascal GUYOT
• Contes d'hiver et de Noël avec orgue de barbarie à L'ARLEQUINO
• 16h : Goûter Place aux Arcades offert par les commerçants
• 14h - 16h : Ambiance musicale TRIO BUTTERFLY
• 16h - 18h : Parade de Noël les LUTINTAMARRES déambulation Centre historique
- Mercredi 23 décembre :** Atelier d'écriture senior « L'encrier de Biot » de 14h30 à 16h – L'Arlequino
Atelier et cuisson Four Communal, 14h30 : la bûche de Noël
- Jeudi 24 décembre :** Atelier et cuisson Four Communal, 14h30 : Le Fougassoun
• 23h à 02 h : Veillée de Noël à l'église de Biot avec l'Amicale Biotoise des Traditions
- Vendredi 25 décembre :** Noël
- Dimanche 27 décembre :** Contes d'hiver et de Noël - L'Arlequino

BLOC-NOTES

Jusqu'au 15 mars 2010 Exposition « La céramique a son histoire » Musée d'Histoire et de Céramique Biotoises

Du 3 décembre au 20 janvier 2010 Exposition : Les Arts et Métiers de Biot « Du virtuel au réel »

Du 12 au 31 décembre 2009 Fêtes de Noël Animations dans le cadre des Fêtes de Noël



Tous



plus forts
que tout

Téléthon 4 et 5 décembre 2009
à Biot

All Contents - Photo: Vincent De Marly

FAITES UN DON AU 3637 OU SUR telethon.fr
LA LIGNE DU DON LE DON EN LIGNE

